

UGC PRÉSENTE
UNE PRODUCTION OUTSIDE FILMS ET LES FILMS DU KIOSQUE

LES 11 DERNIERS JOURS DE SAMUEL PATY



FESTIVAL DE CANNES
SÉLECTION OFFICIELLE 2026
HORS COMPÉTITION



À partir
de la
4^e

ANTOINE REINARTZ

UN FILM DE
VINCENT GARENQ

EMMANUELLE BERCOOT

L'ABANDON

NEDJIM BOUIZZOUL EMMA BOUMALI

SCÉNARIO VINCENT GARENQ, ALEXIS KERBAS, ADAPTATION MICHELLE PATY, D'APRÈS STÉPHANE SIMON "LES DERNIERS JOURS DE SAMUEL PATY" © FILM 2023. MONTAGE NICOLAS FERREIRA. MUSIQUE AURIQUE DELANNOY. COSTUMEUR FÉMI CAPRI. SÉRIE PHOTOGRAPHIE JEAN-PAUL HURRIER. RÉALISATEUR VINCENT GARENQ. CO-PRODUCTION MARIE LAURE LASSON, GABRIEL THIERRY VERRIER. DISTRIBUTEUR FRANCE CHARLES S.A. RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU CANADA. PRODUCTION OUTSIDE FILMS ET LES FILMS DU KIOSQUE. CO-PRODUCTION ILEC, FRANCE 3 CINÉMA, IMEDIA. MONTAGE PASCAL CAMAL. MONTAGE SONORE CINE+. CO-PRODUCTION FRANCIS TELEVISIONS. AGENCE DE DISTRIBUTION ILE DE FRANCE. DISTRIBUTION CMC. CO-PRODUCTION SCHIMMAGE 57, ENTOURAGE SUDACA, LA BANQUE POSTALE IMAGE 101, CINEA 7. CO-PRODUCTION TAV SHELTER DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE BELGIQUE ET DES INVESTISSEURS TAV SHELTER. PRODUCTION OUTSIDE FILMS. CO-PRODUCTION GÉLÉLE GARIBAY ET BASTIEN SHROUD. DISTRIBUTEUR STÉPHANE SIMON, MARION DE BLAY, FRANÇOIS KRUPS, DENIS PINGAU VALENTINNE. PRODUCTION UGC.



DOSSIER PÉDAGOGIQUE





Un film réalisé par :
Vincent Garenq
Avec : Antoine Reinartz,
Emmanuelle Bercot,
Nedjim Bouizzoul, Emma
Boumali, Azize Kabouche

Tout le monde connaît le nom de Samuel Paty, mais peu de gens connaissent réellement son histoire. Le 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'Histoire-Géographie, est assassiné à la sortie de son collège. À la lumière des enquêtes et des procès, ce film revient sur ses onze derniers jours, et l'engrenage qui a conduit à sa mort tragique.

Durée : 1 h 40

Sélection Officielle
Hors Compétition
du Festival de Cannes

AU CINÉMA LE 13 MAI 2026

ACCESSIBILITÉ DU FILM AUX ÉLÈVES

Même s'il appartient à chaque enseignant de juger par lui-même si le film est adapté à ses classes, nous conseillons le film pour des élèves

à partir de la Quatrième.

NB : Il est important de souligner que le film ne comporte pas de scène de violence graphique : l'attentat en lui-même n'est pas montré à l'écran.

La commission de classification du Centre National du Cinéma a classé le film

« Tous publics » assorti de l'avertissement suivant :

« La tension constante du film, autour d'un événement réel tragique dans un contexte terroriste, peut heurter un public non averti. »

Pour toute question n'hésitez pas à contacter Zérodeconduite :
contact@zerodeconduite.net

FICHE PRATIQUE

COMMENT ORGANISER UNE SÉANCE SCOLAIRE DE *L'ABANDON* ?

Le film *L'Abandon* est **disponible pour des projections scolaires à la demande** dans **toutes les salles de cinémas** dès le **13 mai 2026** et **toute l'année scolaire 2026/2027**.

Il vous suffit de **vous rapprocher de la salle de cinéma de votre choix** afin d'organiser la séance (date et horaires, nombre d'élèves, devis, financement Pass Culture...).

Vous avez besoin des coordonnées d'un cinéma, vous avez une question, vous rencontrez un problème ? **N'hésitez pas à nous contacter** : contact@zerodeconduite.net

Questions fréquentes

Quel est le tarif ? Le tarif est fixé par le cinéma. Il s'agit en général du tarif scolaire ou de groupe.

Ces séances sont-elles éligibles à un financement Pass Culture ? Oui. Une fois la séance calée, le cinéma pourra créer une offre réservable sur Adage.

Les projections ont-elles lieu obligatoirement dans un cinéma ? Oui.

Le cinéma peut-il organiser une séance même si le film n'est plus à l'affiche ? Oui. Le film est disponible dès sa sortie le 13 mai et toute l'année scolaire 2026/2027.

Y a-t-il un minimum d'élèves à prévoir ? Le cinéma peut demander un minimum d'élèves pour amortir les coûts d'organisation de la projection.

SOMMAIRE DU DOSSIER

Ce dossier est divisé en deux parties.

Dans la première partie ("*Ressources documentaires*"), nous apportons aux enseignants des ressources factuelles et vérifiées sur le film.

Dans la seconde partie ("*Activités pédagogiques*") nous formulons quelques propositions d'utilisation pédagogique du film.

Introduction	p. 2
Fiche pratique : comment organiser une séance scolaire de <i>L'Abandon</i> ?.....	p. 3
Sommaire.....	p. 4
Lettre aux enseignants.....	p. 5
Cadre pédagogique.....	p. 6
Ressources documentaires	p. 10
Entretien avec le cinéaste Vincent Garenq.....	p. 11
Un film au plus près de la réalité documentaire.....	p. 14
Chronologie de l'affaire Samuel Paty.....	p. 16
Présentation des personnages du film.....	p. 18
Lexique des termes utilisés dans le film.....	p. 20
Suites judiciaires de l'affaire Samuel Paty.....	p. 23
Analyses d'images.....	p. 24
Activités pédagogiques	p. 25
Fiche de préparation à la séance.....	p. 26
Discussion à l'issue de la séance.....	p. 28
Activité 1 - Laïcité et liberté de la presse : Le cours de Samuel Paty.....	p. 35
Activité 2 - Engrenage et responsabilités.....	p. 42
Activité 3 - Un film basé sur une histoire vraie ?.....	p. 47

LETTRE AUX ENSEIGNANTS

Le 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie-EMC au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, était assassiné à la sortie de son établissement par un islamiste radicalisé, aboutissement tragique d'une campagne de haine menée sur les réseaux sociaux.

Bien que la violence contre le corps enseignant ait des précédents, l'assassinat de Samuel Paty marque une rupture tragique : pour la première fois en France, un professeur était pris pour cible spécifiquement en raison de sa fonction et de ce qu'il enseignait. Un autre attentat islamiste a par ailleurs endeuillé l'école lorsque Dominique Bernard, professeur de lettres à Arras, a été assassiné par un fanatique le 13 octobre 2023, cette fois au cœur même de son établissement.

Cinq ans plus tard, la plaie n'est pas refermée. Alors que la justice poursuit son travail, à son rythme propre (le procès en appel des accusés de l'attentat sur Samuel Paty s'est achevé le 2 mars 2026, et l'un d'eux s'est pourvu en cassation), des initiatives s'attachent à faire vivre la mémoire de Samuel Paty.

Après plusieurs documentaires, *L'Abandon* de Vincent Garenq est la première fiction consacrée à l'assassinat de Samuel Paty. Ce film, qui retrace les derniers jours de l'enseignant et l'engrenage tragique qui a conduit au drame, a été conçu et réalisé avec un constant souci de rigueur : tout ce qui concerne l'affaire est soigneusement sourcé, les dialogues prononcés sont attestés par le dossier d'instruction... Mais la fiction permet de faire éprouver la réalité de Samuel Paty à hauteur de spectateur, et rend toute sa dimension humaine à ce drame.

Sur un tel sujet, aussi douloureux que nécessaire, l'ambition de ce dossier pédagogique ne pouvait être que modeste : offrir aux enseignants des ressources et des outils fiables et solides afin d'accompagner la projection du film, de créer un espace de réflexion et d'échanges bienveillant et structuré avec leurs élèves, afin de leur transmettre quelques messages essentiels.

Ce dossier a été réalisé avec l'aide et la collaboration des équipes de production et de distribution du film, et nous les en remercions chaleureusement.

Il a également essayé de tenir compte des nombreux retours d'enseignants recueillis à l'issue de projections du film, que nous remercions également.

Si des inexactitudes s'y sont malgré tout glissées ou si certains points vous posent question, n'hésitez pas à nous en faire part.

De la part de Vincent Garenq, des producteurs, d'UGC Distribution et de Zérodeconduite, nous remercions tous les enseignants qui, à l'instar de Samuel Paty, transmettent les principes et les valeurs qui sont le fondement de notre démocratie.

CADRE PÉDAGOGIQUE

La commémoration de l'assassinat de Samuel Paty et la réflexion sur les valeurs de la République qu'elle induit (notamment la liberté d'expression, la laïcité, le rôle de l'école...) s'inscrivent pleinement dans le parcours citoyen des élèves et, à ce titre, concernent toute la communauté éducative.

C'est pourquoi ce dossier pédagogique s'adresse à l'ensemble des enseignants, des personnels ainsi que de la communauté éducative des établissements scolaires.

D'un point de vue disciplinaire, l'étude du film *L'Abandon* s'inscrit plus particulièrement dans le cadre des programmes d'Enseignement Moral et Civique (EMC) et de l'Éducation aux médias et à l'information (EMI).

Il pourra également donner lieu à des approches transdisciplinaires, notamment en cours de Français (Collège et Lycée) et, au Lycée, dans les enseignements de Sciences Numériques et Technologie, Droits et grands enjeux du monde contemporain et Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques.

Nous mettons ici en avant les parties des programmes officiels en lien direct avec l'étude, à partir du niveau 4^e (niveau minimum conseillé pour aborder le film en classe).

Cette liste n'est évidemment pas limitative.

COLLÈGE

Enseignement Moral et Civique	
Quatrième : Défendre les droits et les libertés	Thème 1 : L'État de droit et les libertés Notions abordées : Libertés et droits fondamentaux, libertés individuelles et libertés collective, ordre public, état de droit et hiérarchie des normes, justice et institutions judiciaires
Troisième* : Faire vivre la démocratie	Thème 1 : Les règles du jeu démocratique Notions abordées : Constitution, séparation des pouvoirs et laïcité de l'État, institutions européennes Thème 2 : Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement : l'opinion Notions abordées : Démocratie, délibérative et opinion publique, information/désinformation complotisme, lanceurs d'alerte

*Le nouveau programme d'EMC de Troisième doit entrer en vigueur à la rentrée 2026.

Français

<p>Quatrième : Informer, s'informer, déformer ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir des articles, des reportages, des images d'information sur des supports et dans des formats variés, se rapportant à un même événement, à une question de société ou à une thématique commune • Comprendre l'importance de la vérification et du recoupement des sources, la différence entre fait brut et information, les effets de la rédaction, de la citation réduite et du montage • S'interroger sur les évolutions éditoriales de l'information
<p>Troisième : Dénoncer les travers de la société</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir des œuvres, des textes et des images à visée satirique, relevant de différents arts, genres et formes • Comprendre les raisons, les visées et les modalités de la satire, les effets d'ironie, de grossissement, de rabaissement ou de déplacement dont elle joue, savoir en apprécier le sel et en saisir la portée et les limites • S'interroger sur la dimension morale et sociale du comique satirique

Éducation aux médias et à l'information

<p>Cycle 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les médias et les informations de manière autonome • Exploiter l'information de manière raisonnée • Utiliser les médias de manière responsable • Produire, communiquer, partager des informations
-----------------------	---

LYCÉE

Enseignement Moral et Civique

Voies générale, technologique et professionnelle

<p>Seconde Droits, libertés et responsabilité</p>	<p>Thème 1 : L'État de droit garantit les droits et libertés et un pluralisme Notions abordées : État de droit, sécularisation, hiérarchie des normes, laïcité, ordre public</p> <p>Thème 2 : Liberté et responsabilité : l'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux) Notions abordées : Liberté de la presse, liberté de l'information, pluralisme, liberté d'expression</p>
<p>Première Cohésion et diversité dans une société démocratique</p>	<p>Thème 1 : Les valeurs et les principes de la République à l'épreuve de la cohésion sociale Notions abordées : Solidarité et fraternité, égalité femmes-hommes, discriminations et société inclusive, racisme, antisémitisme, antisiganisme, xénophobie, haine anti-LGBT, pluralisme</p> <p>Thème 2 : La République et la Nation Notions abordées : Indivisibilité de la République, décentralisation, nationalité et citoyenneté, défense et sécurité nationale, société numérique</p>
<p>Terminale* La vie démocratique : débat, délibération et prise de décision</p>	<p>Thème 1 : Les principes et les espaces du débat démocratique Notions abordées : Culture du débat et éthique de la discussion, partis politiques et société civile organisée, opinion publique, démocratie participative, société numérique, citoyenneté active</p>

Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Question 1 : Droits, libertés et responsabilité	Thème 1 : L'État de droit est garant des libertés et des droits fondamentaux Notions abordées : État de droit - Laïcité Thème 2 : Liberté et responsabilité : L'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux) Notions abordées : Liberté de la presse - Liberté de l'information - Pluralisme
Question 2 : Cohésion et diversité dans une société démocratique	Thème 1 : Les valeurs et les principes de la République à l'épreuve de la cohésion sociale Notions abordées : Solidarité et fraternité, égalité femmes-hommes, discriminations et société inclusive, racisme, antisémitisme, antisiganisme, xénophobie, haine anti-LGBT.

*Le nouveau programme d'EMC de Terminale doit entrer en vigueur à la rentrée 2026.

Français

Secondes générale et technologique

La littérature d'idées et la presse du XIX ^e siècle au XXI ^e siècle	<ul style="list-style-type: none"> - L'étude d'un groupement de textes autour d'un débat d'idées, du XIX^e au XXI^e, au choix du professeur, par exemple sur les questions éthiques, sociales ou sur les questions esthétiques liées à la modernité (batailles et procès littéraires, histoire de la réception d'une œuvre artistique, etc.) permettant d'intégrer l'étude de la presse et des médias. - La lecture cursive d'articles, de discours ou d'essais* <p><i>*Le professeur trouve aisément un complément à l'étude de la littérature d'idées et de la presse dans la littérature engagée, l'actualité éditoriale, littéraire et artistique, et notamment dans la critique journalistique sous toutes ses formes (journaux, hebdomadaires, presse spécialisée, sur support imprimé ou numérique, etc.). Il peut, dans la mesure du possible, établir des liens avec les programmes d'Enseignement Moral et Civique et avec l'éducation aux médias et à l'information, et mener un travail interdisciplinaire, avec les professeurs documentalistes notamment.</i></p>
---	---

Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

S'informer, informer, communiquer	<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer information, avis, opinion, rumeur et anecdote - Produire et partager de l'information de manière responsable
-----------------------------------	---

Sciences numériques et technologie

Classe de Seconde

Internet	<ul style="list-style-type: none"> - Les données et l'information - Les algorithmes et les programmes - Impacts sur les pratiques humaines
Le Web	<ul style="list-style-type: none"> - Normalisation de la présentation de l'information - Interaction client/serveur - Sécurité et confidentialité - Impacts sur les pratiques humaines
Les réseaux sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Les données et l'information - Les algorithmes et les programmes - Impacts sur les pratiques humaines

Option Droits et grands enjeux du monde contemporain

Classe de Terminale

Partie 2 - Des questions juridiques contemporaines

2.2.1 - Liberté et sécurité - Notions : Liberté, ordre public de protection, ordre public de direction, sécurité publique, salubrité publique, tranquillité publique, dignité de la personne humaine

2.2.2 - Égalité et lutte contre les discriminations - Notions : Égalité, différences, discrimination, Défenseur des droits

2.3.6 - Harcèlement et diffamation - Notions : Harcèlement, délit de presse, liberté d'expression, liberté de communications, respect de la vie privée

Option Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques

Classe de Terminale

S'informer : Un regard critique sur les sources et modes de communication

Introduction : Comment s'informe-t-on aujourd'hui ?

Objet de travail conclusif : L'information à l'heure d'internet

Langues vivantes

En cours de langues vivantes, il est possible de travailler sur la manière dont l'assassinat de Samuel Paty a été relayé et perçu par les médias et l'opinion publique, manière souvent révélatrice de différentes conceptions du rapport à la religion et à la laïcité (notion très française).

Nous proposons ici une sélection d'articles en accès libre (au moment de la publication de ce dossier).

ALLEMAND

[Der Lehrer, der die Meinungsfreiheit verteidigte](#), 20 octobre 2020

[Staatsanwaltschaft beschuldigt Schüler der Komplizenschaft](#), 21 octobre 2020

[VIDEO : "Der Anschlag trifft die Franzosen mitten ins Herz"](#), 22 octobre 2020

[Sind die Hater Handlanger des Attentäters?](#), 4 novembre 2024

ANGLAIS

[Social media groups under fire in France over islamist killing](#), 20 octobre 2020

[Samuel Paty murder: how a teenager's lie sparked a tragic chain of events](#), 8 mars 2021

ESPAGNOL

[El padre, el predicador y el terrorista](#), 19 octobre 2020

[Los compañeros de Samuel Paty antes de ser decapitado por un terrorista: "Ha dado argumentos a los islamistas"](#), 19 novembre 2020

[Una mentira activó el engranaje del asesinato del profesor francés Samuel Paty](#), 10 mars 2021

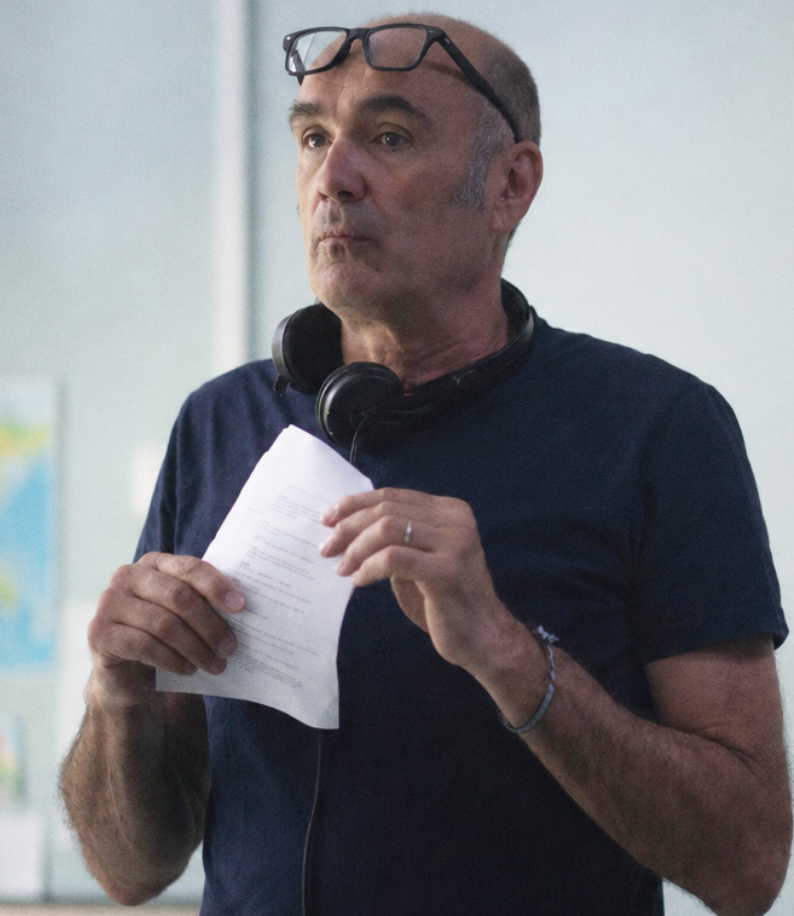
ITALIEN

[Il caso Paty insegna: attenzione allo «ius culturae»](#) - Ernesto Galli della Loggia, 22 octobre 2020

[Francia, le ultime email di Samuel Paty, il professore decapitato: «lo, frainteso»](#), 18 novembre 2020

[Francia, il professore decapitato: la 13enne che lo accusava mentì. "Quel giorno non ero in classe"](#), 7 mars 2021

RESSOURCES DOCUMENTAIRES



ENTRETIEN AVEC VINCENT GARENO RÉALISATEUR

L'Abandon retrace l'histoire de Samuel Paty. Comment est né le projet du film ?

Le nom de Samuel Paty, nous le connaissons tous, mais au fond on ne connaît pas réellement son histoire. Comme beaucoup de Français, j'ai vécu le choc et l'effet de sidération à l'annonce de son assassinat. Beaucoup de tristesse et de désarroi aussi. En échangeant avec Outside Films, les producteurs (rejoints par Les Films du Kiosque), je me suis rendu compte que derrière l'effroi collectif, il y avait une histoire et que cette histoire, une véritable tragédie jusque dans ses ressorts, devait être racontée. Après, on ne sait jamais vraiment pourquoi on se lance dans un film. On a une intuition, une envie et on la suit. C'est en le faisant qu'on découvre les raisons profondes de pourquoi on fait un film. Ce qui m'a inspiré très vite, c'est cette dramaturgie naturelle, ces unités de temps, de lieu et d'action. Cette impression d'un collège assiégé. Cette dimension kafkaïenne. Tous ces éléments réels étaient très cinématographiques. Ces enchaînements d'événements, ces liens de cause à effet assez sidérants qui ont mené à cette catastrophe et que peu de gens connaissent, il me semblait nécessaire de les raconter. Et il y a aussi l'humanité de tous ces personnages qui ont soutenu Samuel Paty : la principale et son adjointe, la gardienne du collège, des profs, ces familles musulmanes...

Pourquoi ce titre ?

Parce que son histoire est une succession d'abandons, de dysfonctionnements, de lâchetés

ou de naïvetés. Ce titre exprime aussi la solitude d'un professeur pris dans une mécanique qui le submerge. Dans ce film, on sent une machine qui s'emballer alors que pourtant, très vite, on sait que la jeune fille a menti. C'est un aspect très étonnant. On sait que le malentendu dans la classe où les enfants sont sortis est totalement résolu. On sait qu'une jeune fille a brodé un mensonge autour de cette histoire. On sait que les campagnes vidéo du père de l'élève et de l'islamiste sur les réseaux sociaux sont mensongères... Et pourtant la machine continue de s'emballer, elle ne s'arrête pas.

Un engrenage qui met largement en cause les réseaux sociaux.

L'affaire est d'autant plus sidérante qu'au départ, on voit bien le brassage harmonieux qu'il y a dans cette petite ville et dans ce collège. C'est une banlieue française paisible, avec des HLM, des résidences un peu plus classes moyennes. Et ce qui semble être un petit incident – le mensonge d'une élève – prend des proportions énormes. En fait, ce qui s'est produit à Conflans-Sainte-Honorine aurait pu arriver n'importe où. Cette histoire est une photographie de notre époque. Les personnages ne sont pas des monstres. Ils pourraient être nos voisins, nos enfants. Ce ne sont pas les gens qui sont mauvais, mais les idéologies qui les manipulent. Les réseaux sociaux, la rumeur, le climat ambiant qui pousse les gens à se détester les uns les autres. Le gris n'existe plus. Tout est noir et blanc. Tout peut s'enflammer très vite !

L'enquête de l'IGPN, la Police des Polices, a mis en lumière une quantité de dysfonctionnements assez graves.

Tout cela est malheureusement vrai. Les gens se sont beaucoup téléphoné, se sont beaucoup agités, il y a eu beaucoup de bureaucratie, mais Samuel Paty n'a pas été protégé. Ce sont des profs qui l'ont parfois raccompagné en voiture pour lui éviter de se déplacer seul à pied.

Du début à la fin, on a le sentiment presque organique d'être dans la peau de Samuel Paty, l'angoisse diffuse qui monte...

C'est la force de la fiction de pouvoir raconter les événements en donnant chair aux personnages via l'incarnation des acteurs. Et pourtant, je n'ai évidemment pas connu Samuel Paty. Tout ce que je connaissais de lui, c'est cette fameuse photo et les écrits qu'il a laissés, les témoignages sur lui... Nous n'avons pas cherché à maquiller Antoine Reinartz pour qu'il lui ressemble. Nous avons juste mis le même genre de vêtements, le même style de coiffure... Nous lui avons fait dire ce qu'il a écrit... Grâce à la chronologie des faits, à travers l'étau qui se resserre, on finit par être avec lui, s'approcher de ce qu'il a peut-être pu ressentir. Je me suis autorisé très peu de fiction comme par exemple les scènes avec son fils qu'il adorait. La seule grande audace que je me suis permise, c'est la scène inaugurale où je le fais parler... Mais à partir de ses mots à lui, de ce qu'on a dit de lui. C'est une scène que j'ai écrite très tardivement, quand je connaissais vraiment son histoire. Et j'ai tenu à m'assurer auprès de Mickaëlle Paty, la sœur de Samuel, que cette scène lui convenait.

Comment avez-vous procédé pour l'écriture du scénario ?

J'ai écrit une première version avant le premier procès. Durant des mois, j'ai épluché tous les documents et les témoignages dont je pouvais disposer. Je me suis évidemment beaucoup intéressé aux écrits de Samuel Paty car il a envoyé de nombreux mails durant cette période. À travers le matériel dont je disposais, je sentais déjà un peu les protagonistes de cette histoire. Puis j'ai assisté au procès (NDLR décembre 2024). Et là, tout d'un coup, je les voyais, je les entendais. Je connaissais déjà bien l'affaire mais il y a aussi des surprises, c'est « la magie de l'audience ». L'agente d'accueil du collège, notamment, s'est imposée. Sa personnalité, tellement solaire, au point de susciter des rires dans l'assemblée lorsqu'elle s'en prenait aux avocats des accusés a fait qu'elle est entrée avec force dans le film.

Revenons à l'écriture du scénario...

Il y avait une montée dramatique tellement naturelle que je n'avais vraiment pas besoin d'utiliser d'artifices pour tenir le spectateur en

haleine. Ma seule et unique ligne directrice était de me cantonner aux faits. Donc, je me documente. Je ne fais que ça... C'est cela qui donne de la véracité aux scènes et qu'à la fin, le spectateur y croit. En découvrant le film, les profs me disent qu'ils ont vraiment le sentiment d'être dans le collège alors que je n'ai pas plus mis les pieds dans le bureau d'une principale que je ne les avais mis dans celui d'un juge pour *Présumé coupable*. Je reste au plus factuel, toujours, je crois que c'est cette retenue qui permet au spectateur de ressentir une émotion vraie et pas fabriquée. Pour les films inspirés d'histoires vraies, je minimise toujours la fiction, même si elle est évidemment incontournable.

Vous évoquiez Mickaëlle Paty, la sœur de Samuel. Dans quelle mesure est-elle intervenue dans le scénario ?

Il y a eu beaucoup d'échanges avec Mickaëlle. Elle connaît mieux que personne l'histoire de son frère, elle a assisté au procès, dont celui des enfants qui était à huis clos. Nous nous sommes retrouvés autour de ce souci de raconter les événements au plus proche de ce qui s'est réellement passé. L'image qu'on rassemble était celle des catastrophes aériennes. Lorsqu'il s'en produit, on rassemble les décombres dans un hangar pour essayer de comprendre ce qui s'est passé afin d'éviter que cela ne se reproduise... C'est un peu ce que nous avons fait avec ce film.

Si le film ne revendique aucune prise de position et veut s'en tenir aux faits, pourquoi ne pas choisir la forme documentaire ? Qu'apporte le film ici ?

Il fait ressentir et laisse place à l'émotion. Il permet d'incarner Samuel Paty, d'intégrer son point de vue, de s'identifier à lui, de ressentir ce qu'il a pu vivre. La force du cinéma et de la fiction c'est de rendre la réalité de Samuel Paty sensible et concrète, de la faire éprouver à hauteur de spectateur, dans ce qu'elle a de plus humain. Les spectateurs vont apprendre énormément de choses au-delà du fait divers qu'ils connaissent.

"Je n'ai jamais rêvé d'être un héros... Mais que ma vie ait un sens... Qu'elle serve à quelque chose... Que mes cours éveillent une vocation... J'avoue que j'en ai rêvé."... Cette phrase qu'on entend en voix off au début du film est bouleversante.

Cette phrase, comme je le disais, Samuel Paty ne l'a jamais prononcée. Je l'ai imaginée d'après tout ce que j'ai pu lire ou entendre, et d'après ma connaissance du dossier. Je ne l'ai pas connu, je ne pouvais donc pas l'imiter. Mais je pouvais le raconter. J'ai réuni tant de matériel, que ça finit peut-être par lui ressembler un peu... Curieusement, c'est souvent à la toute fin de l'écriture qu'on trouve la première scène. Et c'est ce qui s'est produit. Cette scène inaugurale fait écho



à la dernière scène. Sur le moment, on ne l'analyse pas, mais c'est cet effet de rime qui fait qu'on est tant ému à la fin. La vie de Samuel a un sens profond, universel, et ce film le véhiculera à jamais. Je l'ai constaté dès les premières projections, ce film touche tout le monde, de tous les âges - y compris les jeunes à un point que je n'imaginai pas - de toutes les origines, de toutes les religions ou athées, j'ai vu tout le monde bouleversé. L'histoire de Samuel Paty est d'une force et d'une universalité dont je ne mesurais pas la puissance. D'ailleurs, *L'Abandon* n'est pas mon film, il est celui qui raconte Samuel Paty. C'est son histoire qui déclenche cet électrochoc puissant.

C'est Antoine Reinartz qui interprète Samuel Paty et Emmanuelle Bercot la principale. Qu'est-ce qui a guidé votre choix ?

Antoine a une vraie gentillesse, très importante pour le personnage. Il est très cérébral aussi, toujours un peu dans sa bulle et la caméra le capte très bien... Il a quelque chose de très vrai, il sait disparaître derrière ses personnages, se faire complètement oublier. Emmanuelle Bercot a quelque chose de très vrai également, elle ne fait pas du tout « actrice ». Elle a ce petit truc d'autorité qui lui va si bien, tout en restant très humaine. C'est une comédienne très sérieuse, très concentrée. Elle est sur le plateau tout le temps. Ces deux acteurs sont très simples dans la vie, très connectés au réel, ce qui a créé une ambiance de troupe très fraternelle.

Il y a énormément d'autres personnages dans le film. Des mamans, des profs, beaucoup

d'enfants aussi.

Avec Mathilde Snodgrass, la directrice de casting (et Julie Gandossi pour le casting enfants) on a fait beaucoup d'essais et nous n'avons eu que des coups de foudre pour tous ces rôles.

Aucune famille ne s'est interrogée sur le sujet du film ?

Lors des essais, j'ai pris le soin d'écrire une lettre aux enfants et aux parents pour leur expliquer mes intentions sur le film. Tous ont été rassurés et se sont pleinement engagés dans le projet. Je n'ai jamais eu aucun désistement. Au contraire, ils étaient tous heureux d'en être et de rendre ainsi hommage à Samuel Paty. C'est ce qui m'a fait découvrir la raison profonde pour laquelle j'avais envie de le réaliser. Partager des moments avec tous ces acteurs, de tous horizons, faire un film de réconciliation et montrer cette France du milieu devenue moins audible et pourtant si largement majoritaire, cette France mélangée, tolérante et républicaine. Tout le contraire de ce que les extrémistes essaient de nous raconter. C'est ce message positif et d'espoir que porte le film, visant tous les publics et aussi les jeunes. Car on s'est aperçu en tournant le film qu'ils faisaient une minute de silence chaque année dans leur école en son hommage parfois sans connaître son histoire. J'aimerais que ce film les fasse réfléchir, qu'il change, qu'il interroge leurs rapports aux réseaux sociaux, aux rumeurs et à tous les extrémismes.

NB : Cet entretien est extrait du dossier de presse du film. Celui-ci propose des entretiens avec les comédiens du film et avec Mickaëlle Paty. Il est librement téléchargeable à cette adresse : <file:///Users/vitalphilippot/Downloads/LABANDON-DOSSIER-DE-PRESSE.pdf>

UN FILM AU PLUS PRÈS DE LA RÉALITÉ DOCUMENTAIRE

A/ LES ÉLÉMENTS TIRÉS DE FAITS RÉELS

Il est important de noter que l'équipe du film (réalisateur, scénaristes, producteurs...) s'est astreinte à l'exactitude la plus rigoureuse dans la reconstitution des faits. Ainsi, tous les dialogues concernant l'affaire prononcés dans le film sont attestés et ont été repris de documents qui ont été versés au dossier d'instruction ou prononcés à la barre pendant le procès par des témoins.

Voici une liste non exhaustive des sources documentaires utilisées pour le film.

1/ Le dossier d'instruction comprenant entre autres :

- Les enquêtes de police (SDAT)
- Les échanges de mails, de messages WhatsApp et Snapchat (par exemple entre Samuel Paty et la principale du collège, entre Samuel Paty et ses collègues, entre élèves...)
- Les échanges de vocaux (par exemple entre le père de l'élève et le prédicateur islamiste)
- Les posts sur les réseaux sociaux et les commentaires sous les vidéos
- Les notes de Samuel Paty dans ses cahiers, le Powerpoint de son cours sur la liberté de la presse et la liberté d'expression, ce dernier ayant été déposé sur l'ENT du collège.
- Les notes prises par les élèves à l'occasion du cours de M. Paty
- Les historiques de navigation, les vidéos et photos des téléphones portables et des ordinateurs saisis
- Les dépositions des accusés, des témoins et des parties civiles devant les enquêteurs, le juge d'instruction ou à la barre lors des procès.
- Le signalement de la principale sur la plateforme "Faits établisement"
- Le rapport de l'IGPN (Inspection Générale de la Police Nationale) sur le traitement de l'affaire par les services de police.

2/ Les interviews des avocats.

3/ Le témoignage et la collaboration à l'écriture de Mickaëlle Paty, sœur de Samuel Paty, et les documents personnels en sa possession (mots écrits par les élèves, livre d'hommages offert par la principale à la famille).

4/ Le site Canopé pour les contenus pédagogiques.

5/ La presse de l'époque (*Le Monde*, *Le Parisien*, *Marianne*, *Libération* et *Le Point* entre autres).

6/ Le livre de Stéphane Simon, *Les derniers jours de Samuel Paty* (© Plon, 2023).

7/ Les documentaires consacrés à l'affaire : *Au nom de mon frère* de Mickaëlle Paty (Canal+, 2023), *Le Collège de Monsieur Paty* (France 2, 2023), etc.

B/ LES ÉLÉMENTS DE FICTION

Le film étant une œuvre de fiction et s'efforçant de résumer l'affaire en un récit d'une heure quarante, des choix d'adaptation ont néanmoins dû être faits.

- Certaines séquences ont pu être condensées, déplacées, transposées (par exemple un échange de mail en une conversation de vive voix) pour les besoins du récit ou de la mise en scène.
- Le film a pris le parti de ne pas s'attarder sur le personnage du tueur, Abdoullakh Anzorov (son parcours, ses motivations, ses complices...), afin de se concentrer sur Samuel Paty et la situation au sein du collège.
- Les éléments personnels, sans lien avec l'affaire, sont fictionnés. Par exemple les moments entre Samuel et son fils (sauf l'histoire du doudou, dernière interaction entre le père et le fils), ou les activités de loisir de Samuel (dans le film il joue au foot alors qu'il jouait au tennis dans la vraie vie).
- La plupart des personnages du film (Samuel, la principale, la gardienne, l'élève qui a menti et sa famille, le prédicateur islamiste et sa famille, les professeurs qui se sont désolidarisés, le référent laïcité...) sont fidèles à la réalité. Mais certains personnages ont été modifiés : le fils de Samuel Paty a été vieilli afin de permettre certaines interactions (il avait en réalité 5 ans à l'époque des faits). Plusieurs professeurs ont été fusionnés pour simplifier le récit, sans que cela ne modifie ce qui s'est passé.
- Les noms de Samuel Paty et d'Abdoullakh Anzorov ont été conservés. Tous les autres prénoms et noms sont modifiés.





CHRONOLOGIE DE L'AFFAIRE SAMUEL PATY

Dates	Événements
Lundi 5 octobre	<p>À 10h20, Samuel Paty donne un cours à la classe de 4^e 5. Le cours est intitulé : "Situation de dilemme : être ou ne pas être <i>Charlie</i>". Les prévenant que les caricatures pourraient les heurter, Samuel Paty invite les élèves le souhaitant à quitter la salle quelques minutes, en compagnie d'une auxiliaire de vie scolaire, le temps de la diffusion des caricatures (5 secondes environ par dessin). Une élève (Alma dans le film) semble en être affectée après coup et en parle le soir-même à ses parents.</p> <p>À 14h, Samuel donne un cours à la classe de 4^e 4 sur la liberté d'expression intitulé : "Études de situation : la liberté de la presse". L'élève Z. (Bachira dans le film) est présente mais demande rapidement à sortir pour aller à l'infirmerie à cause d'une migraine.</p>
Mardi 6 octobre	<p>La mère de l'élève de 4^e 5 qui s'était déclarée contrariée d'être sortie du cours, appelle la principale de l'établissement. Après une discussion entre Samuel Paty et la mère de l'élève, le malentendu est levé.</p> <p>12h30 - 13h40 : Samuel Paty donne un cours aux élèves de 4^e 4 sur le thème annoncé la veille aux élèves : "Situation de dilemme : être ou ne pas être <i>Charlie</i>". L'élève Z. est absente. En l'absence d'une auxiliaire de vie scolaire, Samuel Paty propose aux élèves que les caricatures pourraient heurter de fermer les yeux ou détourner le regard.</p>
Mercredi 7 octobre	<p>L'élève Z. est exclue pendant 2 jours par la principale de l'établissement pour son comportement perturbateur et ses absences. Cette exclusion est signifiée aux parents par courrier postal recommandé, par Pronote et par SMS.</p> <p>À la réception du message de la vie scolaire, Z. se défend auprès de ses parents et détourne le sujet en accusant Samuel Paty d'avoir discriminé les musulmans de la classe.</p> <p>Dans la soirée, son père (Kader Saidi dans le film) envoie plusieurs messages à ses contacts afin de manifester sa colère contre Samuel Paty. Il annonce vouloir rencontrer la principale.</p>

<p>Jeudi 8 octobre</p>	<p>Le père de Z. se présente au collège du Bois d'Aulne accompagné d'un militant islamiste, Abdelhakim Sefrioui (Tahar Amara dans le film) qui se présente comme le représentant des imams de France. La rencontre avec la principale est tendue.</p> <p>À la suite de cet entretien, la principale décide d'informer le directeur académique adjoint de la situation. Ce dernier lui demande de signaler l'incident sur la plateforme "Faits établissement". Dans l'urgence, la principale procède au signalement en mentionnant Samuel Paty comme "auteur des faits".</p> <p>Durant la journée, le père de Z. écrit à l'association des parents d'élèves du collège pour dénoncer un acte de discrimination raciste de la part de Samuel Paty envers sa fille. Il rédige trois messages hostiles dont deux visant directement Samuel Paty qu'il diffuse à ses contacts via Facebook et WhatsApp.</p> <p>Il se rend avec cette dernière au commissariat de Conflans-Sainte-Honorine afin de déposer plainte contre Samuel Paty pour "diffusion de l'image d'un mineur présentant un caractère pornographique" (qualification retenue par erreur par l'agent de police sur le logiciel de saisie).</p>
<p>Vendredi 9 octobre</p>	<p>La vidéo étant devenue virale, les collègues de Samuel Paty s'inquiètent. Certains d'entre eux se désolidarisent de lui.</p> <p>Deux réunions sont organisées durant la journée. La première se tient à 13h45 avec Samuel Paty, la principale, la CPE, et le référent laïcité envoyé par le rectorat de Versailles. Le but est double : donner des éléments de langage pour apaiser la situation et revoir avec Samuel Paty les règles de laïcité et de neutralité. Dans un mail envoyé à sa hiérarchie et à la principale, le référent écrit que ces dernières : "ne semblent pas être maîtrisées par M. Paty". La seconde réunion se déroule à 17h et réunit le référent, la principale et deux familles de la classe de 4^e 5. Samuel Paty n'y participe pas, pensant qu'il doit se mettre en retrait comme le lui a demandé le référent laïcité.</p>
<p>Lundi 12 octobre</p>	<p>La journée est caractérisée par des tensions internes, après un week-end marqué par des échanges de mails entre la principale et les personnels du collège, puis entre Samuel et ses collègues. Le collège a reçu en parallèle de nombreux mails et messages téléphoniques de menaces, ainsi que des appels de journalistes...</p> <p>Le référent laïcité revient vers 17h et assure que, selon une note des renseignements territoriaux, aucun danger grave et imminent n'est envisagé.</p>
<p>Mardi 13 octobre</p>	<p>Samuel Paty, accompagné de la principale, se rend au commissariat pour porter plainte pour "diffamation et dénonciation calomnieuse". Il n'est cependant pas auditionné comme plaignant mais en tant que suspect libre dans le cadre de la plainte déposée par Z. et son père, et ce en dépit des menaces qu'il a reçues.</p>
<p>Jeudi 15 octobre</p>	<p>Samuel Paty est de plus en plus isolé dans son établissement. Il glisse un marteau dans son sac à dos pour se défendre en cas d'agression.</p>
<p>Vendredi 16 octobre</p>	<p>Abdoullakh Anzorov, réfugié russe d'origine tchéchène radicalisé qui a été en contact avec le père de Z., arrive devant le collège à 13h39. Il propose 300 euros à plusieurs collégiens afin qu'ils lui désignent Samuel Paty. L'un d'entre eux accepte et se fait aider de quatre camarades. Samuel Paty termine sa journée de cours et rentre à pied à 16h50. Il est assassiné par Anzorov qui le tue de 17 coups de couteaux, le décapite, filme la scène et la diffuse sur les réseaux sociaux. Il revendique le meurtre et sa volonté de venger le prophète. Il est abattu par la Brigade Anti Criminalité (Police Nationale).</p>
<p>Mercredi 21 octobre</p>	<p>Cérémonie d'hommage à Samuel Paty dans la cour d'honneur de la Sorbonne à Paris. https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/10/21/ceremonie-dhommage-national-a-samuel-paty-a-la-sorbonne</p>

PRÉSENTATION DES PERSONNAGES DU FILM

Rappel : à l'exception de Samuel Paty et de son assassin Abdoullakh Anzorov, les noms des protagonistes de l'affaire ont tous été modifiés dans le film afin de protéger leur anonymat.



Samuel Paty : Professeur d'histoire-géographie-EMC au collège du Bois d'Aulne de Conflans-Sainte-Honorine, en charge de l'enseignement des classes de 4^e 5 et 4^e 4. Il est également professeur coordonnateur d'histoire-géographie-EMC du collège. Il est âgé de 47 ans au moment des faits et père d'un petit garçon.



Colombe : Accompagnatrice des élèves en situation de handicap (AESH), présente pendant le cours de Samuel Paty dispensé aux 4^e 5. Elle accompagne les élèves souhaitant sortir le temps de la diffusion des caricatures.



Alma : Élève de 4^e 5 qui a fait le choix de sortir de la salle afin de ne pas voir les caricatures de *Charlie Hebdo*. Déçue de ne pas avoir pu voir les caricatures, elle en parle à sa mère. Un échange téléphonique avec Samuel Paty permet de dissiper les malentendus. Elle lira un texte sur son professeur lors de la cérémonie hommage.



Bachira Saidi : Élève de 4^e 4. Du fait de ses absences répétées et de son comportement général, elle est exclue deux jours par la principale. Ses allégations mensongères (elle raconte à ses parents que Samuel Paty a discriminé les élèves musulmans, alors qu'elle n'a pas assisté au cours en question) déclenchent l'emballement qui conduira à l'assassinat de Samuel Paty.



Kader Saidi : Père de Bachira, il est à l'origine de la campagne de diffamation envers Samuel Paty sur les réseaux sociaux. À aucun moment, il ne remet en question les propos de sa fille.



Fatima Saidi : Mère de Bachira. Elle annule son rendez-vous au collège à l'invitation de la principale adjointe pour évoquer les absences et l'attitude de Bachira. Refusant le dialogue, elle est la première à croire aux mensonges de sa fille.



Victoire Lanion : Principale du collège du Bois d'Aulne. Supérieure hiérarchique de Samuel Paty.



Tahar Amara : Imam et militant islamiste fondamentaliste, fiché S par les services de police. Prenant contact avec Kader Saidi à la suite des messages de ce dernier, il le conseille dans ses démarches et participe activement à la campagne de calomnie envers Samuel Paty sur les réseaux sociaux.



Hind Amara : Fille de Tahar Amara. Elle est en conflit avec son père et cherche à s'émanciper de la pratique rigoureuse de l'islam qu'il lui impose. Après le meurtre de Samuel Paty elle se présente spontanément à la police. Son témoignage apporte un éclairage décisif quant au rôle de son père dans l'affaire.



Référent laïcité : IA-IPR (Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional) dépêché par le Rectorat afin de gérer la crise, il participe à plusieurs réunions au collège. Il affirme par la suite que Samuel Paty ne "semble pas maîtriser les règles de laïcité et de neutralité".



Firmine : Agente d'accueil du collège, elle est chargée de recevoir et filtrer les visiteurs à la loge située à l'entrée de l'établissement. Elle empêche Kader Saidi et Tahar Amara de pénétrer dans le collège malgré la volonté de ces derniers.



Les collègues de Samuel Paty : Les enseignants qui apparaissent dans le film ne renvoient pas à des personnages réels, mais illustrent la diversité des attitudes et des positionnements des collègues de Samuel Paty lors de l'affaire. Tous les dialogues sont en revanche attestés (voir la partie "Un film au plus près de la réalité documentaire", page 13).



La journaliste de Maghreb FM : Elle donne dans un premier temps la parole à Kader Saidi, le père de Bachira, le qualifiant de "lanceur d'alerte". Après avoir recoupé l'information (auprès des parents d'élèves et du collège) elle le rappelle pour lui dire que sa fille a menti et l'invite à "faire attention à ce qu'il dit".



Abdoullakh Anzorov : Réfugié russe d'origine tchétchène radicalisé, il porte le pseudonyme Tchétchène_270 sur les réseaux sociaux. Le 16 octobre 2020, il assassine Samuel Paty avant d'être tué par la police.

LEXIQUE DES TERMES EMPLOYÉS DANS LE FILM

ÉDUCATION NATIONALE

Agent d'accueil : Communément appelés le gardien de la loge de l'établissement scolaire, Il a pour fonction d'accueillir et de renseigner les publics, visiteurs et usagers des lieux. Il veille au respect des accès aux bâtiments scolaires et à la surveillance de ses abords.

Canopé : Le réseau Canopé est un établissement public, missionné par le ministère de l'Éducation nationale, dédié à la formation des enseignants, notamment au numérique. Il a succédé en 2021 au CNDP et offre à ce titre des ressources et des supports pédagogiques répondant aux attentes des programmes scolaires.

Coordonnateur de discipline : Il a pour fonction d'animer le travail pédagogique des enseignants d'une même discipline : Il coordonne l'acquisition et le suivi de l'équipement, la mise en œuvre des projets pédagogiques et contribue à l'organisation et à l'animation des réunions d'équipe et conseils d'enseignement.

Conseiller Principal d'Éducation (CPE) : Placé sous l'autorité du chef d'établissement, le CPE organise et anime la vie scolaire, contrôle les activités des personnels de surveillance et s'associe à l'équipe enseignante pour assurer le suivi individuel des élèves et les conseiller dans leur projet d'orientation.

Principal : Chef d'établissement dirigeant un collège.

DASEN : Le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) est l'adjoint du ou recteur d'académie, nommé par décret du Président de la République. Il est assisté d'un Directeur Académique Adjoint (le DAASEN). Pour remplir ses missions, le directeur académique peut disposer d'une équipe d'experts et de personnels de services placés sous son autorité. Il assure plusieurs missions pédagogiques et administratives.

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Faits établissement : Créée en 2016 et destinée aux chefs d'établissement, la plateforme nationale "Faits établissement" a pour objectif d'enregistrer les faits graves et/ou préoccupants survenus en milieu scolaire, et d'en assurer le suivi à trois niveaux : la circonscription, le département et l'académie.

Ces faits peuvent concerner :

- les atteintes aux valeurs de la République (refus de la laïcité, propos racistes...)
- les atteintes aux personnes, enfants et adultes (violence physique, verbale, harcèlement...)
- les atteintes à la sécurité et au climat scolaire (intrusion, port et/ou usage d'arme, drogue, perturbations,...)
- les atteintes aux biens (dégradations, vols, incendies...)
- Trois niveaux de gravité sont distingués : Niveau 1 : fait préoccupant ne nécessitant pas de transmission / Niveau 2 : fait grave / Niveau 3 : fait d'une extrême gravité. À partir du niveau 2, l'IA-Dasen, le Recteur, le référent justice et l'équipe mobile de sécurité sont informés. Si la situation atteint une gravité préoccupante, le ministère de l'Éducation nationale peut être alerté.

Référent laïcité : Depuis l'assassinat de Samuel Paty, les missions du référent laïcité ont été redéfinies par le décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021. Deux niveaux doivent être distingués :

– Au niveau des académies, le recteur désigne un référent, en général un IA-IPR (Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional), chargé de constituer et de piloter une "Équipe Académique Valeurs de la République" (EAVR) chargée de former les personnels des établissements.

– Dans les établissements scolaires, un référent laïcité est nommé par le chef d'établissement. Professeur ou membre du personnel de l'établissement, volontaire et formé, le référent apporte ses éclairages et conseils sur les questions de laïcité scolaire à l'ensemble de la communauté éducative.

VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Laïcité : Principe qui établit la neutralité de l'État en matière religieuse. Inscrit dans l'article premier de la Constitution (la République est "indivisible, laïque, démocratique et sociale"), ce principe garantit la liberté de conscience, l'égalité de tous les citoyens quelle que soit leur croyance, ainsi que la neutralité de l'État à l'égard des religions et le libre exercice des cultes.

Liberté d'expression : La liberté d'expression garantit à chaque individu le droit d'exprimer librement ses opinions, dans les limites autorisées par la loi. Considérée comme faisant partie intégrante des libertés dites "fondamentales", elle est un des éléments essentiels à la démocratie.

PRESSE

Caricature : Une caricature est une image satirique par laquelle le dessinateur représente d'une manière exagérée et grotesque les personnes et/ou les situations qu'il souhaite tourner en dérision, dans le but de faire rire. Autorisée en droit, la caricature est considérée comme un instrument critique qui participe au débat public dans une démocratie.

Charlie Hebdo : Journal hebdomadaire satirique français fondé en 1970 par François Cavanna et le professeur Choron. Une grande partie des membres de la rédaction de *Charlie Hebdo* a été assassinée lors des attentats du 7 janvier 2015 à Paris. Le cours de Samuel Paty portait sur la question : "Être ou ne pas être *Charlie*" : "être *Charlie*" dans le contexte de l'époque, c'est soutenir le droit à la satire et à la caricature, même si celles-ci peuvent choquer ou heurter.

Droit à la satire : En droit français, le droit à la satire et à la caricature est reconnu et protégé au titre de la liberté d'expression (article 11 de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen). La jurisprudence reconnaît que la moquerie, la satire, la caricature, si elles peuvent choquer ou heurter, participent au débat d'intérêt général. Les seules limites légales sont celles définies par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (diffamation, injure, provocation à la haine ou à la violence...).

Droit au blasphème : Le droit au blasphème n'est pas consacré en tant que tel dans la loi, mais le cadre juridique protégeant la liberté d'expression inclut le droit de critiquer et de caricaturer une religion. Si le blasphème n'est pas un délit, la Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse interdit en revanche l'injure ou diffamation envers des personnes à cause de leur religion, ainsi que la provocation à la haine ou à la violence.

RELIGIONS ET CROYANCES

Fatwa : Dans la religion islamique, la fatwa désigne un avis donné par une autorité religieuse pouvant porter sur des domaines très variés. Le terme a subi un glissement de sens, notamment à partir de la fatwa lancée par l'ayatollah Khomeini contre l'écrivain Salman Rushdie, le 14 février 1989 : dans le langage commun, le terme désigne une condamnation à mort lancée envers un individu pour des raisons religieuses. C'est ainsi que le terme est utilisé dans le film par la principale. C'est aussi ce qui a été retenu par les juges dans cette affaire, pour laquelle le terme de "fatwa numérique" est écrit dans le jugement rendu par la cour d'appel le 2 mars 2026.

Fondamentalisme religieux : Le fondamentalisme religieux est une attitude ou un courant au sein d'une religion qui prône une interprétation stricte, littérale et considérée comme immuable des textes sacrés, ainsi qu'un retour aux principes jugés "fondamentaux" de la foi. Il s'oppose à la modernité ou aux évolutions sociales et porte le risque d'une confrontation violente avec la société environnante.

Salafisme : Courant rigoriste et ultraconservateur de l'islam sunnite apparu vers la fin du XIX^e siècle et qui revendique un retour aux pratiques religieuses telles qu'elles auraient existé à l'époque du prophète Mahomet. Ce courant connaît plusieurs branches, dont une, le salafisme djihadiste, apparu dans les années 80, prône le terrorisme pour parvenir à ses fins.

POLICE ET JUSTICE

Attentat : Dans le langage courant, le terme d'attentat désigne un acte ou une tentative d'acte de violence contre une personne ou un groupe marqué par des motivations idéologiques. La justice va plutôt utiliser le terme plus spécifique "d'acte terroriste".

Assassinat : Un assassinat est un meurtre commis avec préméditation.

Diffamation : Selon la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse, la diffamation est définie comme "toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé".

Fiché S : Être "fiché S" signifie apparaître dans la catégorie S du fichier des personnes recherchées (FPR). Ce fichier, créé en 1969, sert à surveiller, contrôler ou rechercher, certaines personnes à la demande des autorités judiciaires, des autorités administratives ou des services de police ou de gendarmerie. La catégorie S regroupe les personnes qui présentent un risque de menace grave pour la sécurité publique ou la sûreté de l'État (par exemple pour terrorisme).

FSPRT : Fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste. C'est l'un des outils de catégorisation des individus considérés comme potentiellement dangereux (susceptibles de passer à l'acte), mis en place par les services français après les attentats de 2015.



SUITES JUDICIAIRES DE L'AFFAIRE SAMUEL PATY

L'affaire Samuel Paty a donné lieu à **trois procès**.

Les collégiens ont été jugés par le Tribunal pour enfants de Paris en décembre 2023.

L'élève à l'origine du mensonge a été reconnue coupable de dénonciation calomnieuse, et condamnée à 18 mois de prison avec sursis.

Les cinq collégiens qui ont désigné Samuel Paty à Anzorov ont été déclarés coupables de faits d'association de malfaiteurs en vue de la commission de violence causant une incapacité de moins de 8 jours, aggravés par trois circonstances, en l'espèce sur un enseignant ou tout membre des personnels travaillant dans les établissements d'enseignement scolaire, avec préméditation ou guet-apens et aux abords d'un établissement d'enseignement ou d'éducation ou lors des entrées et sorties des élèves. Ils ont été condamnés à des peines allant de 14 à 18 mois de prison avec sursis.

Pour les adultes, un procès en première instance s'est tenu en novembre 2024.

Huit accusés étaient jugés, dont quatre appartenant à la "Jihadosphère", c'est à dire tous les mis en cause ayant agi, et interagi avec le terroriste, depuis leur ordinateur. Ils ont été condamnés à des peines de 1 à 5 ans, pour des délits d'"apologie publique d'un acte de terrorisme" ou de "provocation directe à un acte de terrorisme" (dans le film, c'est la personne qui poste des messages anonymes sous le nom de "Cicatrice Sucrée"), "commis au moyen d'un service de communication au public en ligne", ou encore pour le crime d'"association de malfaiteur terroriste criminelle".

Étaient également jugés les deux amis d'Anzorov qui l'ont aidé à acheter des couteaux et l'ont déposé en voiture devant le collège, ainsi que Brahim Chnina (père de l'élève) et Abdelhakim Sefrioui (activiste islamiste). Ces quatre adultes ont fait appel du jugement du 23 décembre 2024.

Un procès en appel s'est tenu en février 2026.

Les amis d'Anzorov âgés de 18 et 19 ans à l'époque des faits, ont été condamnés par la cour d'appel de Paris le 2 mars 2026, à 5 et 6 ans de prison ferme pour association de malfaiteurs de droit commun (en première instance, ils avaient été condamnés à 16 ans pour complicité de terrorisme).

Les autres adultes inculpés ont été condamnés pour association de malfaiteurs terroriste.

Le père de l'élève à l'origine du mensonge a été condamné à 10 ans de réclusion criminelle (en première instance, il avait été condamné à 13 ans), l'activiste islamiste qui l'a influencé a vu sa peine de 15 ans confirmée en appel.

Ce dernier a formé un pourvoi en cassation.

La Cour de cassation vérifie la conformité aux règles de droit des arrêts des cours d'appel, sans rejurer l'affaire. Si la Cour casse le jugement en appel un nouveau procès sera organisé.

ANALYSE D'IMAGES

Dans le cadre de son cours d'Enseignement Moral et Civique (EMC) sur la liberté d'expression, et dans le contexte du procès d'assise des attentats de *Charlie Hebdo* (débuté le 2 septembre 2020), Samuel Paty avait choisi d'appuyer sa progression pédagogique sur l'analyse de différentes caricatures publiées dans l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo*.

Ces supports visaient à amener les élèves à réfléchir au rôle de la satire et de la liberté d'expression, à leurs limites et au respect des croyances dans une société démocratique. Par sa démarche pédagogique, l'enseignant cherchait à illustrer concrètement les principes républicains tout en développant l'esprit critique des élèves.

Parmi les caricatures diffusées en cours, l'une a davantage fait réagir les élèves : c'est une caricature de la dessinatrice Coco publiée par l'hebdomadaire en 2012. Cette image est au centre de la contestation et de la plainte déposée contre Samuel Paty par le père de l'élève qui a prétendu avoir assisté au cours et avoir été choquée par sa diffusion.

Nous proposons de se reporter à la fiche d'analyse très complète réalisée par l'association Dessinez Créez Liberté :

<https://dessinezcreezliberte.com/wp-content/uploads/2019/11/fiche-dessin-13-religion-et-caricature-coco-versiondef-30-10.pdf>

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

FICHE DE PRÉPARATION À LA PROJECTION DU FILM

Tu t'apprêtes à voir au cinéma le film *L'Abandon* de Vincent Garenq.

C'est un film de fiction basé sur des faits réels : l'assassinat du professeur d'histoire-géographie-EMC Samuel Paty en octobre 2020.

Avant la projection, voici quelques informations essentielles ainsi que des questions pour t'aider à mieux comprendre le contexte du film et à te préparer activement à sa projection.



Tout le monde connaît le nom de Samuel Paty, mais peu de gens connaissent réellement son histoire. Le 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, est assassiné à la sortie de son collège. À la lumière des enquêtes et des procès, ce film revient sur ses onze derniers jours et l'engrenage qui a conduit à sa mort tragique.

Analyse : en quoi la composition de l'image entre-t-elle en résonance avec le titre du film ?

FICHE DE PRÉPARATION À LA SÉANCE

Qui était Samuel Paty ?

Photo © Ville de Conflans Saint-Honorine



Samuel Paty

Né en 1973 à Moulins, dans l'Allier, **Samuel Paty** était **enseignant** d'histoire-géographie, chargé de cours d'enseignement moral et civique au collège du Bois d'Aulne, à Conflans-Saint-Honorine, dans les Yvelines.

Professeur engagé dans sa mission pédagogique, **il attachait une importance particulière à l'apprentissage** de l'esprit critique, au débat argumenté et à la compréhension des principes républicains.

Le **16 octobre 2020**, à la suite d'une campagne de haine sur les réseaux sociaux, **il est assassiné à proximité de son collège** par un islamiste radicalisé.

Dans le film il est interprété par le comédien **Antoine Reinartz**.

Le comédien Antoine Reinartz qui incarne Samuel Paty dans le film *L'Abandon*.



Fais une recherche sur Internet pour compléter ces informations.

Recherche par exemple pourquoi Samuel Paty a été victime d'une campagne de haine, et quelles suites judiciaires ont été données à l'affaire.

Important : indique tes sources et explique pourquoi elles te semblent fiables !

Attention ! Les chatbots (ChatGPT, Grok, Mistral, Gemini, etc.) ne constituent pas des sources fiables car ils restituent des informations provenant d'Internet sans la capacité d'en contrôler la véracité.

Et maintenant découvre la bande-annonce du film !



DISCUSSION À L'ISSUE DE LA SÉANCE

L'Abandon est un film qui ne laisse pas indemne.

Avant d'entamer un travail plus approfondi avec les classes, un temps d'échange et de réflexion paraît indispensable, notamment pour accueillir, apaiser et mettre en perspective les émotions (tristesse, colère, indignation...) provoquées chez les élèves – et probablement aussi chez les enseignants – par le film.

Pour les classes qui n'auront pas le temps de mener un travail au long cours, ce temps d'échange est d'autant plus essentiel qu'il constituera le seul moment de réflexion et d'exploitation pédagogique du film.

Nous proposons donc ici une série de questions-réponses destinées à structurer les échanges avec les élèves après la projection du film. Les enseignants pourront s'en inspirer et les adapter à l'âge et au profil de leurs élèves, en fonction du temps dont ils disposent et selon leurs objectifs pédagogiques.

Dans une deuxième partie, nous essayons également d'anticiper certaines des réactions des élèves, qui pourront être exprimées de manière provocatrice. Les pistes de réponse suggérées ont pour but d'aider les enseignants à y répondre avec fermeté, tout en maintenant un dialogue bienveillant et pédagogique.

Il ne s'agit évidemment pas d'imposer une lecture univoque ou fermée du film, mais plutôt de proposer un cadre de discussion qui permette d'encadrer et faire vivre le dialogue.



POINTS À ABORDER LORS DE LA DISCUSSION AVEC LES ÉLÈVES

SUR SAMUEL PATY ET SON COURS

Sur quelles notions portait le cours de Samuel Paty ?

Le cours de Samuel Paty qui est le point de départ de l'affaire est un cours d'Enseignement Moral et Civique (EMC) donné aux classes de 4^e du Collège du Bois d'Aulne. Le programme officiel en vigueur en 2020 prévoyait un cours intitulé "Acquérir et partager les valeurs de la République", visant à faire connaître aux élèves les principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française et européenne. Parmi les notions abordées figuraient alors les libertés de conscience, d'expression, d'association et de presse. Le film montre que Samuel Paty enseignait ces notions dans un cadre structuré et conforme aux programmes officiels. Dans le film, Samuel Paty rappelle qu'il a téléchargé ces caricatures sur le site du Réseau Canopé et qu'elles font partie d'un corpus de documents approuvé par l'Éducation nationale.

Quel type de professeur était Samuel Paty et comment le film montre-t-il ses méthodes pour expliquer ces notions ?

Samuel Paty apparaît dans *L'Abandon* comme un enseignant passionné et engagé, conformément aux nombreux témoignages de ses proches, de ses élèves et de ses collègues.

Le film montre qu'il adhère à la fois à sa mission de transmission et aux notions qu'il enseigne.

Il crée un climat de bienveillance et de confiance, en utilisant l'humour, mais aussi de curiosité et d'exigence intellectuelles. Il aide les élèves à exprimer leurs idées et veille à ne stigmatiser personne. Son initiative de proposer aux élèves de sortir de la salle, si elle a pu être jugée comme maladroite, n'était en aucun cas discriminatoire : il s'agissait de protéger la sensibilité des élèves. On rappellera qu'en France un enseignant est libre, tant qu'il respecte les programmes, textes réglementaires et instructions officielles, de choisir les supports et les méthodes d'enseignement qui lui conviennent (article L. 912-1-1 du Code de l'éducation).

Pourquoi ce cours sur la liberté d'expression est-il à l'origine d'une polémique et d'un engrenage mortifère ?

La scène à l'origine de la polémique se déroule lors du cours de Samuel Paty à la classe de 4^e 5 sur la liberté de la presse. Il choisit de montrer plusieurs caricatures de Mahomet publiées par l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo* pour illustrer le débat sur la liberté d'expression. Conscient que certaines images peuvent heurter, il propose aux élèves qui le souhaitent de détourner le regard ou de sortir brièvement dans le couloir avec l'Accompagnatrice des Élèves en Situation de Handicap (AESH). Six élèves décident de sortir, dont Alma*, qui troublée, en parle aux autres élèves et à sa mère. Le lendemain, Samuel Paty dispense le même cours à la classe de 4^e 4. En absence d'AESH il ne peut proposer aux élèves qui le souhaitent de sortir, il leur propose donc simplement de détourner le regard.

Deux points ont créé le trouble : le choix de montrer ces caricatures aux élèves, et le fait de leur proposer de sortir.

*Rappel : à l'exception de Samuel Paty et d'Abdoulakh Anzorov, tous les noms des protagonistes de l'affaire ont été modifiés dans le film.

Expliquez le mensonge de Bachira ; comment celui-ci est-il à l'origine de la cabale qui se noue contre Samuel Paty ?

Dans le film, le récit de Bachira est mensonger pour plusieurs raisons.

Elle n'a pas assisté au cours de Samuel Paty pendant lequel il invitait les élèves qui le souhaitent à sortir, car celui-ci a été donné à une autre classe de quatrième. Elle était absente le jour où Samuel Paty a donné le même cours à sa classe, et invité cette fois les élèves à détourner le regard. Elle invente une version mensongère du cours à partir de ce que ses camarades lui ont raconté, dans lequel elle charge le professeur et lui prête une attitude et des intentions discriminatoires qu'il n'a jamais eues. On rappellera que l'élève dont le personnage de Bachira est inspiré a été condamnée à une peine de 18 mois de prison avec sursis pour "dénonciation calomnieuse", c'est-à-dire pour avoir porté une accusation mensongère visant à nuire à quelqu'un, en sachant que celle-ci était fautive.

SUR LA RESPONSABILITÉ ET LES CHOIX INDIVIDUELS

Dans le film, quels comportements contribuent à l'engrenage qui mène à l'assassinat de Samuel Paty ? Qualifiez-les au moyen d'adjectifs tout en les classant.

Calomnie : accusation ou affirmation mensongère portée contre quelqu'un dans le but de lui nuire.

Incitation à la haine : propos ou actions qui encouragent d'autres personnes à éprouver de la haine ou à s'en prendre à quelqu'un ou à un groupe

Bachira tient des propos mensongers sur le cours de Samuel Paty, ce qui déclenche la polémique. Son père, Kader Saidi, diffuse sans la vérifier cette version des faits. Il divulgue des messages et des vidéos sur les réseaux sociaux accusant l'enseignant de racisme et d'islamophobie. Il publie également le nom et l'établissement de Samuel Paty, ce qui désigne celui-ci à la vindicte générale et en fait une cible potentielle.

D'autres personnes, adultes (notamment Tahar Amara) et adolescents anonymes, participent aussi à la diffusion de la rumeur en partageant des vidéos et des messages sur les réseaux sociaux.

Le film montre comment ces actions, mises bout à bout, aboutissent à l'attentat terroriste commis par Abdoullakh Anzorov.

La responsabilité des réseaux sociaux a été pointée du doigt dans l'affaire Samuel Paty. Aucun réseau social n'a été inquiété par la justice, alors qu'ils ont laissé diffuser de nombreux contenus diffamatoires et/ou appelant à la violence envers Samuel Paty.

Quels comportements auraient pu enrayer l'engrenage et protéger Samuel Paty ? Le film les montre-t-il ?

On peut dresser la liste des comportements qui auraient pu enrayer l'engrenage :

- Essayer d'établir la vérité des faits pour couper court aux rumeurs.
- Engager le dialogue pour dissiper les malentendus et faire baisser la tension.
- Alerter les autorités compétentes
- Soutenir et protéger Samuel Paty

De nombreux personnages adoptent ces comportements, à commencer par la principale du collège, qui reçoit et écoute chaque partie (Bachira, son père, Samuel Paty...), cherche à établir la vérité (elle fait vérifier l'absence de Bachira au cours de Samuel Paty...), organise des réunions avec les parents d'élèves et les équipes du collège, alerte sa hiérarchie et contacte les autorités (le rectorat, la police, la mairie...).

Mais elle n'est pas la seule : on peut citer les mères d'élèves qui tentent de raisonner Kader et Fatima Saidi et se rendent à la réunion pour soutenir Samuel Paty ; la journaliste de Maghreb FM qui, après l'avoir laissé s'exprimer à l'antenne, rappelle le père de famille pour lui dire que sa fille a menti... ; les collègues de Samuel Paty qui lui expriment leur soutien, le raccompagnent en voiture ; les collégiens qui refusent l'argent ou disent à Anzorov que Bachira a menti ; la fille de Tahar Amara, le militant islamiste, qui lui rappelle qu'il est dangereux de livrer un nom à la vindicte des réseaux... Ces actions sont hélas insuffisantes pour enrayer l'engrenage fatal.

Pourquoi le mensonge de Bachira est-il à l'origine de la tragédie? Comment le film, tout en établissant sa responsabilité, montre-t-il que la situation la dépasse?

Dans le film, Bachira apparaît comme une adolescente qui ment pour éviter une punition et se retrouve prise au piège de ce mensonge et dépassée par ses conséquences. Une fois la polémique lancée, Bachira, si elle exprime des doutes (à plusieurs reprises, Bachira explique à son père qu'elle ne voulait pas que cela aille aussi loin, mais celui-ci ne lui laisse pas la possibilité de corriger ou nuancer son récit), ne revient pas en arrière. Elle n'avouera avoir menti qu'aux forces de police, après plusieurs heures de garde à vue. Le jeu de l'actrice Emma Boumali rend particulièrement visible cette tension entre l'assurance affichée en public et le malaise qui apparaît dans les moments plus intimes. Le film suggère ainsi que Bachira est à la fois à l'origine de la rumeur et dépassée par la manière dont les adultes s'en emparent et la transforment en accusation publique.

SUR LA PERCEPTION DES FAITS ET LA RUMEUR

Comment le film montre-t-il la propagation de la colère et de la haine en ligne ?

Le film montre la propagation de la colère et de la haine en ligne en multipliant les plans sur les écrans de téléphones et d'ordinateurs où défilent messages, vidéos et commentaires. On voit comment les vidéos de Kader Saidi et Tahar Amara se diffusent rapidement sur les réseaux sociaux, attirant l'attention d'autres individus anonymes qui relaient ou commentent à leur tour. La mise en scène insiste sur l'effet cumulatif de ces partages : chaque nouveau message contribue à l'intensification de l'émotion collective.

La rumeur a des incidences dans l'enceinte du collège : on voit certains collègues de Samuel Paty qui se désolidarisent de lui, certains élèves qui murmurent sur son passage ("islamophobe", "raciste"...). Mais tout ce qui se passe en ligne reste en grande partie invisible. L'avant-dernier jour avant l'assassinat, le jeudi 15 octobre 2020, la principale dit au téléphone au directeur d'académie que le collège est "étrangement calme". Cette tranquillité apparente souligne que la propagation de la polémique sur les réseaux sociaux se fait en dehors de l'enceinte de l'établissement, hors de tout contrôle.

Quelles leçons tirez-vous du rôle de la rumeur ? Quelles responsabilités avons-nous, même indirectement, lorsqu'on relaie une information ?

Le film montre qu'une rumeur peut avoir des conséquences graves et non anticipées. Un mensonge ou une information erronée peuvent se transformer, par l'amplification des réseaux sociaux, en une haine collective qui débouche sur une véritable chasse à l'homme.

On rappellera que l'espace numérique n'est pas virtuel, il est bien réel et considéré comme tel par la justice. À ce titre, on peut être inculpé, jugé et condamné pour des propos tenus en ligne ou sur les réseaux, que ce soit pour injure, diffamation, calomnie, provocation à la haine ou à la violence, menaces ou harcèlement, etc.

Il est donc important d'être responsable de ses comportements en ligne comme on l'est dans la vie : vérifier les faits avant de relayer une information ; garder un esprit critique face aux messages partagés en ligne, même s'ils paraissent crédibles et/ou proviennent de proches ; s'exprimer d'une manière respectueuse et légale.

Les personnes qui ont propagé la rumeur ont-elles été condamnées ?

Dans la réalité, seules quelques personnes ont été condamnées. Z. Chnina (Bachira dans le film) a été déclarée coupable de dénonciation calomnieuse à l'encontre de Samuel Paty et a été condamnée à 18 mois de prison avec sursis. Les cinq mineurs ont été reconnus coupables d'association de malfaiteurs en vue de la commission de violences causant une incapacité de moins de 8 jours, aggravée par plusieurs circonstances : visant un enseignant ou un membre du personnel dans un établissement scolaire, avec préméditation ou guet-apens, aux abords de l'établissement. Brahim Chnina (Kader Saidi dans le film) a été condamné à 13 ans de réclusion criminelle pour association de malfaiteurs terroristes, sa peine ayant été réduite de trois ans en appel. Le militant islamiste Abdelhakim Sefrioui (Tahar Amara dans le film) a été condamné à 15 ans de réclusion criminelle pour association de malfaiteurs terroristes, peine confirmée en appel, et a annoncé son recours en cassation.

SUR LE RÉCIT ET LE LANGAGE CINÉMATOGRAPHIQUE

Quels sont les partis pris de narration et de mise en scène les plus notables ?

Si le film reste au plus près des faits, toute mise en fiction implique des choix et porte un point de vue. On peut citer quelques-uns des partis pris de Vincent Garenq :

- L'approche et le ton du film sont très factuels : les scènes suivent la chronologie des événements telle qu'elle a été établie par l'enquête, tous les dialogues du film qui concernent l'affaire sont attestés par des sources concordantes, le film évite toute dramatisation excessive et tout pathos.
- La narration se focalise sur Samuel Paty et son environnement immédiat, la plupart des scènes se passent dans le collège et ses environs (domicile de Samuel Paty, domicile des élèves, commissariat...).
- Le scénario a choisi de laisser Abdoullakh Anzorov majoritairement hors-champ : l'assassin de Samuel Paty est longtemps montré de manière partielle (floue, de dos...), et n'apparaît de face que dans la scène où il aborde les élèves pour leur demander de désigner Samuel Paty. On n'a pas accès à la vie intérieure ni aux pensées du terroriste ; la préparation de l'attentat n'est pas mise en scène, pas plus que les complices qui ont par exemple aidé le terroriste à se procurer des armes (et qui ont été inculpés, jugés et condamnés). Ce choix permet de se concentrer sur Samuel Paty et d'autres aspects de l'affaire. Il évite également d'humaniser, voire d'héroïser le terroriste.
- La part de fiction du film porte principalement sur la représentation de Samuel Paty : les scènes où il est tout seul ou avec des proches (avec son fils, son ex-femme, son ami...), le monologue post-mortem de l'enseignant en voix-off au début du film. Ces choix ont pour but d'humaniser la figure de l'enseignant, à qui le comédien Antoine Reinartz donne une incarnation à la fois fragile et vibrante.

On se reportera à l'entretien avec le cinéaste Vincent Garenq, reproduit au début de ce dossier, qui explique ses partis pris et détaille son travail.

Comment interprétez-vous le titre du film, *L'Abandon* ? En quoi ce titre influence-t-il votre perception de l'histoire ?

Le titre *L'Abandon* exprime l'idée que, collectivement, les personnes et les institutions n'ont pas été en mesure de protéger Samuel Paty et d'enrayer l'engrenage qui a conduit à sa mort. En regardant le film, on peut interpréter ce titre comme une invitation à réfléchir sur les manquements, les silences ou les hésitations qui ont permis à la rumeur et à la haine de se propager. Le titre influence notre perception de l'histoire en mettant l'accent non seulement sur le drame individuel de Samuel Paty, mais aussi sur le contexte collectif dans lequel celui-ci s'inscrit. Le titre oriente donc le spectateur vers une lecture qui combine tragédie personnelle et réflexion sur une responsabilité partagée.

Pourquoi ce titre ?

"Parce que son histoire est une succession d'abandons, de dysfonctionnements, parfois de lâchetés, de naïveté ou d'une certaine incompréhension. Tant de facteurs ont constitué cet engrenage. Ce titre dit aussi la solitude d'un professeur face à une mécanique qui le dépasse."

Vincent Garenq, réalisateur

RÉACTIONS POSSIBLES DES ÉLÈVES ET ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

"Ce film ne propose qu'une version des faits. J'en ai entendu d'autres."

Dans le film, tout ce qui concerne l'affaire Samuel Paty repose sur des faits avérés et documentés. Les dialogues, les échanges entre Samuel Paty, la principale, les collègues et les élèves sont tirés des documents officiels du dossier d'instruction : mails, messages et vocaux WhatsApp et Snapchat, notes de cours, cahiers des élèves, rapports de police, dépositions des accusés et des témoins, publications et commentaires sur les réseaux sociaux. Le film s'appuie également sur les témoignages de la famille de Samuel Paty, sur la presse de l'époque et sur des ouvrages documentés. Le scénario a néanmoins fait des choix pour résumer en un récit d'une heure trente des événements qui ont eu lieu sur plusieurs jours. Il exprime donc un point de vue sur cette affaire, point de vue porté également par la mise en scène qui utilise le langage du cinéma. Il est possible de discuter le point de vue du cinéaste, c'est la liberté du critique ou de n'importe quel spectateur. L'important est de le faire en respectant les faits et en s'appuyant sur des sources fiables et vérifiées, par sur des rumeurs ou des interprétations.

"Pourquoi on en fait toute une histoire ? Pourquoi faut-il rendre hommage à Samuel Paty ? Pourquoi une minute de silence pour lui et pas pour d'autres personnes qui ont été tuées ?"

En France, Samuel Paty est le premier enseignant à avoir été assassiné en tant qu'enseignant (et malheureusement pas le seul : Dominique Bernard a été assassiné le 13 octobre 2023). À travers sa personne, c'est l'école républicaine et les valeurs qu'elle transmet (liberté, égalité et universalité, laïcité...) qui ont donc été visés. Il est important que l'Éducation nationale lui rende hommage.

À propos de la signification de la minute du silence : cette forme d'hommage naît et se répand après la Première Guerre mondiale, quand le roi britannique George V propose d'observer deux minutes de silence le 11 novembre 1919 pour honorer les morts de la guerre. Elle a l'avantage d'être universelle (elle n'est pas liée à une langue ou un rite particulier), collective (elle marque une pause dans l'organisation du quotidien) et personnelle (chacun étant appelé à se recueillir dans son for intérieur).

"L'enseignant n'avait qu'à pas montrer ces caricatures !"

Il faut tout d'abord poser un principe simple et intangible : personne ne peut être tué pour ce qu'il pense, dit, enseigne, et rien ne peut justifier un meurtre.

Ensuite on expliquera que Samuel Paty n'a pas montré ces caricatures pour choquer ou heurter les élèves (c'est bien pour cela qu'il a proposé de détourner les yeux ou de sortir à ceux qui le souhaitaient), mais pour illustrer un débat sur la liberté d'expression, dans le cadre du programme scolaire en vigueur.

On rappellera pour finir que, dans la loi française, la liberté d'expression autorise la représentation de tout sujet, y compris des figures religieuses comme Mahomet, y compris d'une manière qui puisse choquer ou heurter.

"On n'a pas le droit de représenter le prophète Mahomet."

Dans de nombreux courants de l'islam existe une tradition d'aniconisme, c'est-à-dire une réticence ou une interdiction à représenter des figures sacrées afin d'éviter toute forme d'idolâtrie. Le Coran ne formule pas explicitement cette interdiction, mais la plupart des traditions religieuses musulmanes proscrivent les représentations de Dieu et, dans de nombreux cas, celles du prophète Mahomet.

L'interdit de représentation n'a cependant pas été appliqué de manière uniforme dans l'histoire de l'islam. À différentes époques et dans certains pays musulmans, Mahomet a été représenté, notamment dans des miniatures persanes produites entre le XIII^e et le XIX^e siècle en Iran et en Irak, illustrant des chroniques historiques, des textes littéraires ou des œuvres poétiques. En 2009, le cheikh Bentounès, guide spirituel de la confrérie soufie țarīqa Alawiya, a publié un album réunissant de nombreuses miniatures représentant le prophète, en considérant qu'elles faisaient partie du patrimoine artistique de l'islam et qu'il n'a pas toujours existé de consensus sur leur interdiction.

On renverra à l'analyse de la caricature de Coco, page 22.

"Il ne fallait pas qu'il fasse sortir les musulmans ! Il les a discriminés."

Samuel Paty a prévenu les élèves que certaines images pouvaient les choquer. Il a proposé à ceux qui le souhaitent de sortir de la classe ou de détourner le regard. Il n'a jamais désigné un groupe en particulier ou séparé les élèves sur la base de leur religion supposée : cette possibilité s'adressait à tous ceux qui pouvaient se sentir gênés, afin de respecter la sensibilité de chacun. L'enseignant a reconnu qu'il pouvait y avoir une maladresse dans cette consigne, qui avait été mal interprétée, et s'en est expliqué auprès de certains parents, mais il n'a jamais remis en cause le contenu ou l'objectif de son cours.

"C'est un film islamophobe / qui stigmatise les musulmans."

Le film n'est pas islamophobe et ne cherche pas à stigmatiser les musulmans. Il raconte les faits tels qu'ils se sont déroulés, de la manière la plus objective possible, à partir de sources vérifiées et concordantes. Si certains personnages se réclament de l'islam et de leur foi pour justifier leurs actes, il s'agit de comportements individuels : jamais le film ne porte de jugement global sur une communauté. Par ailleurs, le film montre une grande diversité de comportements chez les individus : de nombreux parents d'élèves musulmans soutiennent Samuel Paty face aux accusations de Kader Saidi ; de la même manière que les enseignants réagissent différemment à l'affaire.

"C'est la faute des musulmans !"

Il est vrai que l'assassinat de Samuel Paty a été commis au nom de l'islam. Mais cela ne signifie pas que les musulmans seraient responsables de ce crime. De très nombreuses organisations et responsables musulmans ont condamné publiquement ce meurtre, et le film montre bien que certaines familles musulmanes ont soutenu Samuel Paty.

Dans toutes les religions et dans tous les mouvements politiques, il existe des diversités de conception et de pratiques. Certaines personnes peuvent se radicaliser, c'est-à-dire adopter une vision du monde où elles refusent les opinions différentes des leurs et considèrent la violence comme légitime. Ce phénomène de radicalisation n'est pas propre à l'islam, comme nous le montre l'actualité et l'histoire. Aujourd'hui, la radicalisation violente qui se manifeste à travers l'islamisme est particulièrement visible dans l'actualité. Mais ces phénomènes évoluent dans le temps et ne concernent jamais l'ensemble des croyants d'une religion. Pour comprendre ce qui s'est passé dans le cas de Samuel Paty, il est donc plus juste de parler d'un processus de radicalisation et de manipulation de la religion musulmane.

"Pourquoi nous montrer ces actes violents ?"

L'Abandon raconte une histoire violente et tragique : l'assassinat d'un enseignant.

Dans le film, le meurtre lui-même n'est pas montré : il a lieu hors champ, c'est-à-dire qu'on le devine sans le voir. En revanche, dans un plan large, lorsque la police municipale arrive sur les lieux, nous pouvons distinguer au loin, le corps sans vie de Samuel Paty.

Ce choix renvoie à un fait réel : l'assassin a filmé la scène et a diffusé les images sur Internet. De nombreux jeunes ont été confrontés à cette vidéo, certains l'ont partagée ou commentée. En montrant brièvement le corps, le film rappelle la circulation de cette violence.

ACTIVITÉ 1 - LAÏCITÉ ET LIBERTÉ DE LA PRESSE : LE COURS DE SAMUEL PATY

Cette fiche s'appuie sur le film *L'Abandon* pour étudier la manière dont Samuel Paty construisait ses cours et interagissait avec ses élèves.

L'étude des documents permet de mettre en relation ses pratiques pédagogiques avec les programmes d'Enseignement Moral et Civique, ainsi qu'avec les principes juridiques qui encadrent l'école publique.

Elle invite également à réfléchir aux notions de liberté d'expression, liberté de la presse et laïcité dans le cadre scolaire.

1/ Le cours de Samuel Paty dans les programmes scolaires

a/ Quel est l'objet du cours de Samuel Paty tel qu'il apparaît dans le film ?

b/ En quoi le cours de Samuel Paty répondait-il au programme d'EMC en vigueur en 2020 ?

Programme de l'Enseignement Moral et Civique en vigueur en 2020 (extrait)	
Acquérir et partager les valeurs de la République	
Connaissances et compétences	Objets d'enseignement
Connaître les principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française et de la citoyenneté européenne Connaître les symboles et la symbolique : - de la République française ; - de l'Union européenne. Connaître les valeurs et principes de la République française. Identifier et reconnaître les libertés fondamentales et les droits fondamentaux de la personne. Expliquer les différentes dimensions de l'égalité. Comprendre les enjeux de la laïcité.	La citoyenneté française et la citoyenneté européenne : principes, valeurs, symboles. Le drapeau, l'hymne national, la fête nationale, les monuments, la langue française. Le drapeau, l'hymne européen, la journée du 9 mai. Les libertés de conscience, d'expression, d'association, de presse. Les expressions littéraires et artistiques et connaissance historique de l'aspiration à la liberté. L'égalité et la non-discrimination, l'égalité fille garçon. Les principes de la laïcité : liberté de conscience et égalité des citoyens. Les lois scolaires – la loi de 1905 – la loi de 2004.

c/ En quoi le cours de Samuel Paty est-il toujours d'actualité au regard du programme d'EMC en vigueur depuis 2025 ?

Programme de l'Enseignement Moral et Civique en vigueur depuis 2025 (extrait) Quatrième : Défendre les droits et les libertés L'État de droit et les libertés (9 heures)		
Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage
Libertés et droits fondamentaux (vus en CM2) Libertés individuelles et libertés collectives (vues en CM2)	Les libertés individuelles permettent aux citoyennes et aux citoyens d'être maîtres de leurs mouvements et de leurs choix (liberté de circulation ou de mariage, par exemple), mais aussi de leurs opinions et croyances (liberté d'opinion, liberté de conscience), ainsi que d'exprimer celles-ci (liberté d'expression), y compris en ligne. Les libertés collectives leur permettent de s'associer les uns avec les autres et de s'engager dans la vie de la société (droit de réunion, d'association, de manifestation, droit syndical, liberté de la presse). Il s'agit de libertés fondamentales et de droits inconditionnels associés à l'idée de dignité humaine ;	À partir de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (préambule, art. 2), de la Déclaration universelle des droits de l'homme (préambule, art. 1 et 2) et de la Convention internationale des droits de l'enfant, faire comprendre aux élèves que ces textes leur garantissent des droits et libertés au quotidien : intérêt supérieur de l'enfant (art. 3 CIDE), liberté d'expression (art. 13), liberté d'association et de réunion (art. 15), liberté d'information (art. 17). À partir d'un exemple, étudier différents aspects de la liberté d'expression et de la liberté de la presse (définition, fondement en droit, enjeux, menaces, limites). [EMI] Travailler sur la liberté d'expression

d/ Qu'est-ce que l'EMI ?

e/ En 2025, les rédacteur-rices du nouveau programme ont ajouté : "Travailler sur la liberté d'expression en ligne."

En quoi cette démarche d'apprentissage fait-elle écho à ce qu'a enduré Samuel Paty ?

2/ Définitions

Recopie à côté de chaque définition le terme à laquelle elle correspond.

BLASPHEME CARICATURE DILEMME IRRESPECT SATIRE PRESSE

_____ : Représentation graphique ou textuelle qui déforme volontairement les traits d'une personne ou d'un sujet pour en accentuer certains aspects, souvent dans un but critique et humoristique.

_____ : Forme d'expression (texte, image, etc.) qui critique une personne, un groupe ou une institution en utilisant l'humour, l'ironie ou l'exagération.

_____ : Ensemble des médias écrits ou en ligne qui diffusent des informations, des analyses ou des opinions au public.

_____ : Situation dans laquelle une personne doit choisir entre deux options difficiles ou contradictoires, sans solution entièrement satisfaisante.

_____ : propos ou représentation jugés offensants par rapport à ce qu'une religion considère comme sacré (divinité, textes, symboles ou figures religieuses).

_____ : attitude ou comportement qui ne manifeste pas de considération ou de respect envers une personne, une règle ou une valeur.

3/ Je pense donc je suis... Charlie

L'attentat contre *Charlie Hebdo*

Le 7 janvier 2015 à Paris, en France, les frères Chérif et Saïd Kouachi, ont fait irruption dans les locaux du journal satirique *Charlie Hebdo*, armés de fusils d'assaut. Ils ont ouvert le feu sur les personnes présentes, tuant douze personnes et en blessant plusieurs autres.

L'attaque visait la rédaction du journal en raison de la publication de caricatures représentant le prophète Mahomet. Les auteurs de l'attentat se réclamaient d'un groupe terroriste se revendiquant d'une idéologie djihadiste.

Après l'attaque, les deux assaillants ont pris la fuite. Ils ont été localisés par les forces de sécurité françaises et tués deux jours plus tard, le 9 janvier 2015, lors d'une intervention à Dammartin-en-Goële.

Cet événement a été suivi d'une forte mobilisation en France et à l'international, notamment lors de rassemblements en hommage aux victimes et en soutien à la liberté d'expression.



Rassemblement, Place de la République, Paris, 11 janvier 2015
© Olivier Ortelpa, #jesuischarlie, Wikimedia Commons

a/ Quel était le slogan de soutien à la liberté d'expression et en hommage aux victimes de l'attentat contre *Charlie Hebdo* en janvier 2015 ? Explique ce qu'il signifie.

b/ "Cogito ergo sum" est une célèbre locution latine employée par le mathématicien René Descartes dans son ouvrage *Le discours de la méthode* (1637) dans sa forme française : "Je pense, donc je suis".

Elle signifie (coche la bonne réponse) :

- Le fait d'être vu(e) constitue une preuve certaine de ma propre existence.
- Le fait de ressentir des émotions constitue une preuve certaine de ma propre existence.
- Le fait de réfléchir constitue une preuve certaine de ma propre existence.

c/ Dans son introduction à la liberté de la presse (voir photogramme ci-dessous), Samuel Paty a choisi une photo prise lors de la marche en soutien à la liberté d'expression et en hommage aux victimes de l'attentat contre *Charlie Hebdo*. Sur cette photo, quel slogan brandissent les enfants ? Comment comprends-tu ce slogan ?



4/ Des lois et des libertés fondamentales

Sur le tableau, Samuel Paty a noté les noms de deux lois.

Examinons-les de plus près !

a/ Article 10 de la DDHC

Que signifie cet acronyme ?

D..... des D..... de l'H..... et du C.....

Date :.....

Cherche et complète le texte de cet article de loi :

Nul ne doit être inquiété pour ses, même pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la

b/ Loi du 29 juillet 1881

Cette loi garantit et établit les limites de la liberté de la

Elle est inspirée de l'article 11 de la DDHC :

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc..... librement, sauf à répondre de l'..... de cette liberté dans les cas déterminés par la

c/ Effectue une recherche : parmi ces éléments, entoure ceux qui constituent les limites juridiques de ces libertés fondamentales.

APOLOGIE DU TERRORISME

ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

BLASPHEME

CRITIQUE

DÉSACCORD

DIFFAMATION

DISCRIMINATION

IMPERTINENCE

INCITATION À LA VIOLENCE

INJURE

IRRESPECT

NÉGATIONNISME

MOQUERIE

PROVOCATION À LA HAINE

SACRILÈGE

5/ La laïcité

Qu'est-ce que la laïcité ?

La laïcité est un principe juridique d'organisation des pouvoirs publics, un modèle de relations entre l'État et les religions. La loi du 9 décembre 1905 fonde le principe de laïcité.

Ce principe a trois piliers :

- La protection de la liberté religieuse
- La laïcité, c'est avant tout la liberté de croire, de ne pas croire, de ne plus croire, de changer de religion et de pratiquer un culte. Chaque citoyen a le droit de manifester ses convictions religieuses, par le port de signes ou tenues, par des manifestations religieuses dans l'espace public, ou par la fréquentation de lieux de culte, dans le respect de l'ordre public.
- Le respect du pluralisme

Si l'État ne reconnaît aucune religion, il n'en méconnaît aucune et prend en compte le fait religieux, qui constitue une réalité sociale. Ainsi, toutes les religions ont droit à une égale liberté d'expression, et l'État dialogue avec chacune.

La neutralité de l'État

La loi de 1905 consacre en effet la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses. De cette séparation découle la neutralité de l'État, des collectivités territoriales et des services publics : cela signifie que les services publics ne peuvent être assurés de façon différenciée en fonction des convictions religieuses des usagers. De la neutralité de l'État découle la neutralité des agents publics qui ne peuvent manifester leur appartenance religieuse.

À l'inverse, la laïcité n'est pas un dogme, une idéologie ni une opinion.

Source : Ministère de l'Intérieur - Bureau de la laïcité

<https://www.laicite.gouv.fr/quest-ce-que-laicite>

a/ À partir du texte du Bureau de la laïcité, retrouve et inscris les mots manquants dans le texte à trous.

Depuis plus d'un siècle, l'État français a instauré une entre les services relevant de l'État, dits services publics, et les organisations religieuses. Cette organisation juridique repose sur le principe de, inscrit dans la loi de (année)

Cela signifie que l'État ne reconnaît ni ne finance aucune mais garantit à chacun la liberté de conscience.

Les agents de l'État, dont les enseignants, doivent rester..... dans l'exercice de leurs fonctions : ils ne peuvent en aucun cas manifester leur appartenance religieuse par des signes ou des tenues. Dans les établissements scolaires gérés par l'État, cette règle s'applique aussi aux élèves : ils doivent respecter la et ne pas porter de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse.

L'État garantit en revanche la liberté d'..... de toutes et tous dans l'espace, c'est-à-dire dans les espaces ouverts à toutes et tous, dans le respect de l'ordre public.

Ainsi, la laïcité garantit à la fois l'égalité de traitement entre toutes les..... et la coexistence du religieux et non religieux dans la société.

6/ Samuel Paty et ses élèves

a/ D'après le film, quelle relation Samuel Paty entretenait-il avec ses élèves ? Utilise des adjectifs pour la caractériser.

b/ Dans la première classe de Quatrième de Samuel Paty, Alma exprime un argument dans le cadre de la "situation de dilemme : être ou ne pas être *Charlie*". Elle dit que les caricatures de Mahomet constituent un blasphème.



Comment Samuel Paty accueille-t-il sa proposition ? (plusieurs réponses possibles)

- Il demande à Alma d'expliciter ses propos.
- Il qualifie ses propos d'absurdes.
- Il note le mot "blasphème" au tableau.
- Il prend Alma au sérieux.
- Il se moque ouvertement d'Alma.

c/ Le soir, Alma raconte le cours de Samuel Paty à sa mère. Inquiète, elle contacte le collège pour demander des explications.

Comment réagit Samuel Paty ? Puis, à nouveau, la mère d'Alma ?



d/ Lorsque Samuel Paty montre les caricatures de Mahomet dans la classe que fréquente Marwan, plusieurs élèves choisissent de ne pas les regarder en se cachant les yeux, dont Marwan. Cependant Marwan, élevé dans une famille musulmane, décide finalement de regarder les caricatures qui le font sourire.



Explique en quoi Marwan a le droit de regarder les caricatures et de sourire.

QUESTION DE RÉFLEXION

En quoi Samuel Paty a-t-il respecté à la fois ses devoirs en tant qu'enseignant et les libertés fondamentales de ses élèves ?

ACTIVITÉ 2 : ENGRENAGE ET RESPONSABILITÉS

Dans le cadre de l'Enseignement Moral et Civique et d'un travail avec les élèves, il nous a semblé que le plus utile était de poser la question de la responsabilité dans l'engrenage qui a conduit au drame. Cette approche permet d'aborder et de relier entre eux différents sujets, mais aussi d'impliquer les élèves dans la réflexion.

Quelques définitions en préambule

Engrenage

Enchaînement d'événements ou d'actions qui se renforcent mutuellement et conduisent progressivement à une situation difficile à arrêter.

Rumeur

Information non vérifiée qui se répand rapidement de personne en personne, souvent déformée, et pouvant provoquer des peurs, des malentendus ou des préjudices.

Effet de meute (aussi appelé Effet de horde)

Phénomène par lequel, lorsqu'un individu d'un groupe initie une action agressive, le reste du groupe le suit et renforce son initiative, se conformant ainsi à l'élan du groupe plutôt qu'à sa propre réflexion.

Complicité

Le fait d'aider ou d'encourager la commission d'un crime ou d'un délit.

Code pénal, articles 121-7 et suivants

Peines encourues : Même peine que celle prévue pour l'auteur principal du crime ou délit (par exemple, 30 ans de réclusion criminelle pour un meurtre).

Diffamation

Déclaration orale ou écrite qui porte atteinte à la réputation de quelqu'un en imputant un fait faux ou exagéré.

Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse : article 32

Peines encourues : 12 000 € pour diffamation publique envers une personne privée ou un groupe de personnes privées / 45 000 € d'amende pour diffamation publique envers un agent public en raison de ses fonctions

Dénonciation calomnieuse

Fait de signaler sciemment quelqu'un à une autorité en sachant que l'accusation est fautive, dans le but de lui nuire.

Code pénal, article 226-10

Peines encourues : 5 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende

Incitation à la haine

Toute provocation directe et intentionnelle à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur origine, religion, sexe, orientation sexuelle, handicap ou autre critère protégé.

Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse : article 24

Code pénal, articles 2251 à 22521

Peines encourues : 1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende pour les propos publics / circonstance aggravante : diffusion en ligne

Cyberharcèlement

Harcèlement répété exercé sur une personne via Internet, les réseaux sociaux ou encore les groupes privés, par des messages, publications ou images visant à intimider, humilier ou menacer.

Code pénal, art. 2223322

Peines encourues : 2 ans de prison et 30 000 € d'amende

Doxing (ou doxxing)

Action de divulguer sur Internet des informations personnelles (adresse, téléphone, photos...) sur un individu, souvent pour l'intimider, le harceler ou nuire à sa vie privée.

Code pénal, art. 22641 et art. 22619

Peines encourues : 1 an de prison et 15 000 € d'amende

Non-assistance à personne en danger

Fait de ne pas porter secours à une personne en danger lorsqu'il est possible de le faire sans risque pour soi.

Code pénal, article 223-6

1/ L'amplification de la rumeur via Internet

a/ Donne, pour chaque terme, un exemple de situation tiré du film.

Diffamation	
Cyberharcèlement	
Doxing	
Effet de meute	

b/ En quoi les réseaux sociaux peuvent-ils amplifier la portée d'une rumeur ?

2/ L'effet domino

Dans le film, certains événements entraînent d'autres événements, comme dans une chute de dominos. Décris la conséquence directe de chaque situation.

a/ Bachira ment sur le déroulement du cours.

→ _____

b/ Kader Saidi publie une vidéo accusant Samuel Paty d'islamophobie.

→ _____

c/ Le nom du professeur et du collègue sont diffusés.

→ _____

d/ La polémique se diffuse sur internet.

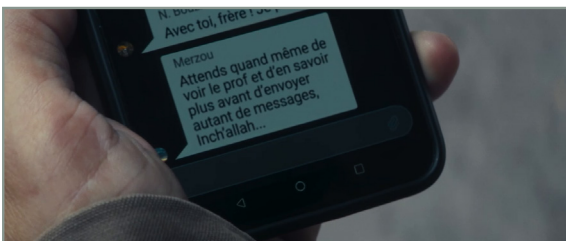
→ _____

e/ Un islamiste radicalisé découvre la polémique.

→ _____

3/ Certaines personnes n'entrent pas dans l'engrenage, voire tentent de le contrer.

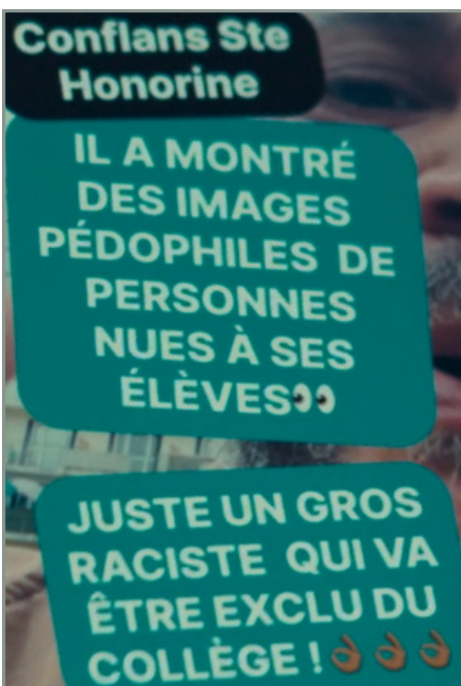
a/ En t'appuyant sur les photogrammes, décris les actions de ces différentes personnes.



b/ A la lumière des définitions précédentes et de ta compréhension du film, donne quelques pistes de réflexion qui expliqueraient pourquoi les actions de ces personnes n'ont pas suffi à arrêter l'engrenage.

4/ La responsabilité individuelle

a/ Si tu reçois ce type de message, comment dois-tu réagir ?



b/ Voici les justifications données par certaines personnes impliquées dans l'assassinat de Samuel Paty. Qu'aurait-on pu leur opposer ?

Bachira : "J'avais peur de décevoir mes parents."

Omar : "Il m'a proposé 300€ ! Je n'ai jamais eu autant d'argent, moi !"

Fatima (mère de Bachira) : "Tu sais comment il est Kader, il ne lâchera pas l'affaire !"

c/ Question pour réfléchir : dans quelle mesure peut-on être responsable d'un acte de violence sans en être l'auteur direct ?

5/ Les choix possibles

Seul-es ou en groupe, choisissez une situation représentée dans le film puis rapportez vos réflexions à vos camarades :

- Quelles étaient les différentes possibilités qui s'offraient à cet individu ?
- Pourquoi a-t-il agi de cette manière ?
- Quelles auraient pu être les conséquences d'un autre choix ?

Exemples de situations :

- Bachira raconte sa version des faits à ses parents.
- Son père décide de publier une vidéo haineuse.
- D'autres personnes relaient ou commentent cette vidéo.
- Un collègue se désolidarise de Samuel Paty devant ses élèves.
- Des élèves acceptent de désigner Samuel Paty à un inconnu devant le collègue.

6/ De la responsabilité individuelle à la responsabilité collective

Synthèse

À la lumière des définitions juridiques données ci-dessus, montre que les personnes condamnées ne sont pas les seules responsables, directement ou indirectement, de l'engrenage qui a conduit au drame.

Lorsque des milliers de personnes likent, relaient ou commentent des messages de haine sur les réseaux sociaux, ils peuvent se sentir déresponsabilisés par le fait de se cacher derrière un écran et dans la foule des commentaires. Ils engagent pourtant leur responsabilité comme dans la vie réelle. Plusieurs procès ont abouti ces dernières années à des condamnations pour des propos postés en ligne, pour "provocation à la haine", "injure publique et diffamation". Si la justice ne peut poursuivre tout le monde, ces condamnations ont valeur d'avertissement et d'exemple.

7/ La responsabilité des réseaux sociaux

La responsabilité des réseaux sociaux a été pointée du doigt dans l'affaire Samuel Paty.

Aucun réseau social n'a été inquiété par la justice, alors qu'ils ont laissé diffuser de nombreux contenus diffamatoires et/ou appelant à la violence envers Samuel Paty.

Pourtant, la loi prévoit :

"L'hébergeur (d'un réseau social, d'un forum, d'un jeu en ligne, d'un blog) qui s'abstient de retirer ou de bloquer l'accès à un contenu incitant à la haine, à la violence ou à la discrimination encourt une peine d'amende qui ne peut pas dépasser 6 % de son chiffre d'affaires mondial annuel au cours de l'année précédente."

Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique : article 6

Règlement (UE) 2022/2065 Du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 : article 6

Réfléchissez et échangez : selon vous, quelles responsabilités ont les réseaux sociaux dans la propagation de rumeurs et de contenus haineux ? Comment devraient-ils agir pour limiter la diffusion de fausses informations et protéger les personnes ciblées dans des situations similaires ?



ACTIVITÉ 3 : UN FILM BASÉ SUR UNE HISTOIRE VRAIE ?

L'Abandon est une œuvre de cinéma, qui utilise le langage propre à ce médium.

Il est important que les élèves en aient conscience, et disposent des notions et des outils pour l'analyser. C'est l'objet de cette troisième fiche d'activité.

Le réalisateur, Vincenq Garenq

Vincent Garenq est un cinéaste et scénariste français, né en 1966. Après de nombreux documentaires pour la télévision, il se tourne vers la fiction et le cinéma. Il tourne plusieurs films inspirés d'affaires judiciaires : *Présumé coupable* sur l'affaire d'Outreau (2011), *L'Enquête* sur l'affaire Clearstream (2015), *Au nom de ma fille* sur l'affaire Dieter Krombach (2016)... Pour *L'Abandon*, il s'est appuyé sur l'ouvrage du journaliste et producteur du film, Stéphane Simon, *Les derniers jours de Samuel Paty*, publié en 2023 aux éditions Plon.



1/ Avant *L'Abandon*, des documentaires

Avant d'être portée à l'écran sous la forme d'une fiction, l'affaire Samuel Paty a fait l'objet de plusieurs documentaires télévisés.

Ceux-ci ne racontent pas tous la même histoire : ils abordent des points de vue différents sur l'affaire.

Le collège de Monsieur Paty

Réalisation : Christine Tournadre

Durée : 80 mn

Production : Galaxie

Première diffusion : 17 octobre 2023 sur France 2

Ce documentaire s'intéresse aux conséquences du drame au sein du collège du Bois-d'Aulne, où enseignait Samuel Paty. La réalisatrice suit enseignants et élèves pendant une année scolaire et montre le travail engagé pour reconstruire un climat de confiance après l'attentat. Les élèves sont invités à mettre des mots sur leurs émotions, à réfléchir aux événements et à participer à différents projets pédagogiques.

Samuel Paty, l'assassinat qui aurait dû être évité

Format : série documentaire en trois épisodes

Réalisation : Michaëlle Gagnet, Jérémy Muller et Simon Terrassier

Production : BFM.TV

Première diffusion : 20 novembre 2023 dans l'émission Ligne Rouge sur BFM.TV

3 Épisodes (Le mensonge – 21 min, La menace – 22 min, La délation – 24 min)

Cette enquête reconstitue l'enchaînement des événements ayant conduit à l'assassinat du professeur. Elle analyse notamment le rôle du mensonge initial, la diffusion des accusations sur les réseaux sociaux et les raisons pour lesquelles la menace visant l'enseignant a pu être sous-estimée.

Au nom de mon frère : les derniers jours de Samuel Paty

Réalisation : Christophe Lancellotti et Guillaume Perez

Durée : 77 mn

Production : Outside Films, avec Stéphane Simon

Première diffusion : 16 octobre 2024 sur C8

Ce documentaire retrace, du point de vue de sa sœur Mickaëlle Paty, les derniers jours de Samuel Paty. Il examine les défaillances institutionnelles qui ont pu apparaître dans la gestion de la menace. Il met en lumière les difficultés rencontrées par l'enseignant et les réponses apportées par les institutions avant l'attentat.

Samuel Paty, le temps de la justice

Réalisation : Christine Tournadre

Durée : 90 mn

Production : Galaxie

Première diffusion : 10 mars 2026 sur France 5

Le documentaire revient sur le procès tenu à l'automne 2024 devant la cour d'assises de Paris. Il retrace les différentes étapes judiciaires qui ont permis d'examiner les responsabilités dans l'engrenage ayant conduit à l'assassinat de Samuel Paty. Le film analyse en particulier le rôle joué par la campagne de haine en ligne et interroge la manière dont la justice traite des faits impliquant la diffusion virale de contenus sur les réseaux sociaux.

a/ Reformule en quelques mots le sujet de chacun de ces documentaires.

<i>Samuel Paty, l'assassinat qui aurait dû être évité</i>	
<i>Le collège de Monsieur Paty</i>	
<i>Au nom de mon frère : les derniers jours de Samuel Paty</i>	
<i>Samuel Paty, le temps de la justice</i>	

b/ Parmi ces documentaires, l'un a été produit par la même société de production que le film de fiction *L'Abandon* ? Retrouve-le et énonce les points communs entre le documentaire et la fiction.

c/ Quels thèmes sont traités dans les autres documentaires et pas dans *L'Abandon* ?

2/ Une fiction... documentée

L'Abandon est un film qui raconte l'histoire vraie des onze jours qui ont précédé l'assassinat de Samuel Paty. On peut parler de fiction documentée (ou fiction documentaire), car la reconstitution s'appuie sur un important travail de recherche, afin de coller au plus près de la vérité des faits.

a/ Voici des extraits de l'entretien accordé par le cinéaste Vincent Garenq pour le dossier de presse du film. Souligne en rouge ce qui a trait à l'ancrage documentaire et en bleu ce qui a trait à l'élaboration fictionnelle.

Du début à la fin, on a le sentiment presque organique d'être dans la peau de Samuel Paty, l'angoisse diffuse qui monte...

C'est la force de la fiction de pouvoir raconter les événements en donnant chair aux personnages via l'incarnation des acteurs. Et pourtant, je n'ai évidemment pas connu Samuel Paty. Tout ce que je connaissais de lui, c'est cette fameuse photo et les écrits qu'il a laissés, les témoignages sur lui... Nous n'avons pas cherché à maquiller Antoine Reinartz pour qu'il lui ressemble. Nous avons juste mis le même genre de vêtements, le même style de coiffure... Nous lui avons fait dire ce qu'il a écrit... Grâce à la chronologie des faits, à travers l'étau qui se resserre, on finit par être avec lui, s'approcher de ce qu'il a peut-être pu ressentir. Je me suis autorisé très peu de fiction comme par exemple les scènes avec son fils qu'il adorait. La seule grande audace que je me suis permise, c'est la scène inaugurale où je le fais parler... Mais à partir de ses mots à lui, de ce qu'on a dit de lui. C'est une scène que j'ai écrite très tardivement, quand je connaissais vraiment son histoire. Et j'ai tenu à m'assurer auprès de Mickaëlle Paty, la sœur de Samuel, que cette scène lui convenait.

Comment avez-vous procédé pour l'écriture du scénario ?

J'ai écrit une première version avant le premier procès. Durant des mois, j'ai épluché tous les documents et les témoignages dont je pouvais disposer. Je me suis évidemment beaucoup intéressé aux écrits de Samuel Paty car il a envoyé de nombreux mails durant cette période. À travers le matériel dont je disposais, je sentais déjà un peu les protagonistes de cette histoire. Puis j'ai assisté au procès (NDLR décembre 2024). Et là, tout d'un coup, je les voyais, je les entendais.

Revenons à l'écriture du scénario...

(...) Ma seule et unique ligne directrice était de me cantonner aux faits. Donc, je me documente. Je ne fais que ça... C'est cela qui donne de la véracité aux scènes et qu'à la fin, le spectateur y croit. (...) Je reste au plus factuel, toujours, je crois que c'est cette retenue qui permet au spectateur de ressentir une émotion vraie et pas fabriquée. (...)

Dans quelle mesure Mickaëlle Paty, la sœur de Samuel, est-elle intervenue dans le scénario ?

Il y a eu beaucoup d'échanges avec Mickaëlle. Elle connaît mieux que personne l'histoire de son frère, elle a assisté au procès, dont celui des enfants qui était à huis clos. Nous nous sommes retrouvés autour de ce souci de raconter les événements au plus proche de ce qui s'est réellement passé. L'image qui nous rassemblait était celle des catastrophes aériennes. Lorsqu'il s'en produit, on rassemble les décombres dans un hangar pour essayer de comprendre ce qui s'est passé afin d'éviter que cela ne se reproduise... C'est un peu ce que nous avons fait avec ce film.

Si le film ne revendique aucune prise de position et veut s'en tenir aux faits, pourquoi ne pas choisir la forme documentaire ? Qu'apporte le film ici ?

Il fait ressentir et laisse place à l'émotion. Il permet d'incarner Samuel Paty, d'intégrer son point de vue, de s'identifier à lui, de ressentir ce qu'il a pu vivre. La force du cinéma et de la fiction c'est de rendre la réalité de Samuel Paty sensible et concrète, de la faire éprouver à hauteur de spectateur, dans ce qu'elle a de plus humain. Les spectateurs vont apprendre énormément de choses au-delà du fait divers qu'ils connaissent.

En t'aidant des mots de Vincent Garenq, note dans le tableau ci-dessous ce qu'apporte la recherche documentaire et ce qu'apporte la fiction.

La recherche documentaire	La fiction

3/ Les choix de mise en scène de Vincent Garenq

Si Vincent Garenq a tenu à rester au plus près de la réalité des faits, il utilise le langage du cinéma, à travers lequel il transmet un point de vue sur l'histoire de Samuel Paty. À travers quelques scènes, on peut analyser ce point de vue et la manière dont il est porté par l'écriture et la mise en scène.

a/ La scène d'ouverture

Les photogrammes suivants sont extraits de la scène d'ouverture du film. Cette scène montre les derniers instants de Samuel Paty, le 16 octobre 2020, quelques minutes avant son assassinat. Le cinéaste a placé dans la bouche de Samuel Paty le texte suivant :

"J'ai jamais rêvé d'être un héros... Mais que ma vie ait un sens... Qu'elle serve à quelque chose. Que mes cours éveillent une vocation... J'avoue que j'en ai rêvé. Mais jamais j'aurais imaginé que ce vœu s'exaucerait à ce point. Que mon nom entrerait dans les livres d'histoire... Je m'en serais bien passé. J'aurais préféré rester ce prof d'histoire-géo anonyme, sans histoire. Seulement voilà, dans la vie, on maîtrise pas tout. Ni son destin. Ni son époque."



Décris la mise en scène de cette scène. Quels éléments la singularisent du reste du film ?

D'après toi, pourquoi Vincent Garenq a-t-il choisi de placer cette scène en ouverture du film ?

b/ La mise en scène du personnage d'Anzorov



Observe et décris ces photogrammes, classés dans l'ordre chronologique : de quelle manière le personnage d'Anzorov est-il mis en scène dans le film ?

Comment sa présence à l'écran évolue-t-elle ?

Comment interpréter ce choix de mise en scène ?

c/ La mise en scène de l'assassinat

À ton avis, pourquoi le réalisateur a-t-il choisi de mettre en scène l'assassinat hors champ ? Propose plusieurs raisons.

Définition

Hors champ : c'est tout ce qui se passe en dehors de ce que la caméra montre à l'écran.

Le spectateur comprend ou devine qu'un événement a lieu, mais il ne le voit pas directement.

4/ Synthèse

En guise de synthèse, écris un compte-rendu critique du film, en expliquant les partis pris du cinéaste Vincent Garenq et en exprimant ton opinion sur le film.

LES 11 DERNIERS JOURS DE SAMUEL PATY



FESTIVAL DE CANNES
SÉLECTION OFFICIELLE 2026
HORS COMPÉTITION

“REMARQUABLE”

LE POINT

“UN FILM
INDISPENSABLE”

LE NOUVEL OBS

“POIGNANT
SAISSANT, EFFARANT”

RTL

ANTOINE REINARTZ

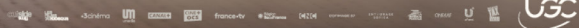
UN FILM DE
VINCENT GARENO

EMMANUELLE BERCOT

L'ABANDON

NEDJIM BOUIZZOUL EMMA BOUMALI

LE 13 MAI AU CINÉMA



**PARCE QU'ENSEIGNER,
TRANSMETTRE,
EXPLIQUER...
N'EST JAMAIS UN ACTE ANODIN.**

**PARCE QUE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION,
LA LAÏCITÉ ET L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE
NE SONT PAS DES ÉVIDENCES
MAIS DES COMBATS QUOTIDIENS.**

**VOIR CE FILM, C'EST DÉJÀ REFUSER
L'INDIFFÉRENCE !**



**La banque coopérative
de la Fonction publique**

CRÉDITS DU DOSSIER

Dossier rédigé par Cécile Dunouhaud (Ressources documentaires) et Anaïs Clerc-Bedouet (Propositions pédagogiques), sous la direction de Vital Philippot, pour Zérodeconduite.net, en partenariat avec UGC Distribution, avec le soutien de la CASDEN Banque Populaire.

Version 13/05/2026

Crédits photos © Guy Ferrandis et images du film - Graphisme © EmilBalic.com

© 2026 - OUTSIDE FILMS - LES FILMS DU KIOSQUE - UGC IMAGES - FRANCE 3 CINÉMA - UMEDIA

